



HAL
open science

Étude de la relation entre la prospective territoriale et l’outil “ Observatoire Photographique du Paysage ” à travers ses évolutions et l’exemple de la mise en place de l’Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais

Liam Picard

► To cite this version:

Liam Picard. Étude de la relation entre la prospective territoriale et l’outil “ Observatoire Photographique du Paysage ” à travers ses évolutions et l’exemple de la mise en place de l’Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02345591

HAL Id: dumas-02345591

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02345591>

Submitted on 4 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

- CFR Angers
 CFR Rennes



Année universitaire : 2018...2019.

Spécialité/Mention :

.....Paysage.....

Spécialisation/Parcours :

Projet de Paysage, du Site au Territoire ...

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
 d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Etude de la relation entre la prospective territoriale et l'outil « Observatoire Photographique du Paysage » à travers ses évolutions et l'exemple de la mise en place de l'Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais

Par : Liam PICARD

Soutenu à Angers le 12 septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : David MONTEBAULT

Maître de stage : Jonathan RETIERE

Enseignant référent : Nathalie CARCAUD

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Patrimoine-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Table des matières

Remerciements	4
Glossaire	5
Table des figures	6
Table des annexes	7
1. Introduction	1
2. L'avènement du paysage comme outil de réflexion à l'aménagement du territoire français	3
2.1 Aperçu de la politique du paysage en France	3
2.1.1 Historique des politiques du paysage, du début du XXe à la Convention Européenne du paysage	3
2.1.2 Les grands outils aux services de la politique des paysages	4
2.2 Essor de la prospective territoriale	6
2.2.1 Qu'est-ce que la prospective territoriale ?	6
2.2.2 Evolution de la pratique au cours du temps	7
2.2.3 Principe de fonctionnement (protocole type)	7
2.3 L'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)	9
2.3.1 Contexte de création et principe	9
2.3.2 Une grande diversité des OPP	11
2.3.3 Une démarche encadrée	12
3. Un outil qui a su évoluer en fonction de la demande	15
3.1 Limites de l'outil OPP	15
3.1.1 Comparaison entre le principe de l'OPP et la démarche prospective	15
3.1.2 Une visée tournée vers de la sensibilisation des acteurs plutôt que d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire	16
3.2 Remise en question de la méthodologie du ministère	18
3.2.1 Présentation des OPP des PNR dits « locaux »	18
3.2.2 « La vie idéale d'un OPP » : réflexion de 2016 de la fédération des PNR de France	22
4. Les nouvelles « formes » pour l'outil OPP	24
4.1 La double approche analytique et participative : exemple OPP Pays du Vignoble Nantais	24
4.1.1 Pourquoi le besoin d'une connexion entre ces deux approches ?	24
4.1.2 Méthodologie de l'OPP, vers une démarche de prospective	28
4.1.3 L'approche participative, création d'un programme culturel	35
4.2 L'expérience de l'Observatoire Photographique du Paysage Participatif (OPP-P) ..	36
4.3 Pistes d'exploitation et limites de ces nouveaux outils	39
5. Conclusion	41
Bibliographie	42
Sitographie	43
Annexe I : Organigramme du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais	44
Annexe II : Programmation culturelle du Pays du Voironnais	45
Annexe III : Tableau du diagnostic paysager	46
Annexe IV : Tableau des dynamiques paysagères	50
Annexe V : Tableau des points de vigilance	54

Remerciements

Tout d'abord je souhaite remercier Jonathan RETIERE et Clotilde DUPE-BRACHU, qui m'ont suivi, aidé, et soutenu tout au long de mon travail. Merci pour le cadre que vous m'avez fourni ainsi que de votre confiance quant à l'autonomie que vous m'avez permise. Et bien évidemment merci pour la bonne entente et ambiance avec lesquelles nous avons travaillé durant ces 6 mois.

Il est indispensable que je salue et remercie tous mes collègues du syndicat. Dans l'ordre des bureaux, merci à Ludivine, Anne-Françoise, Claudie, Daphné, Stéphanie, Lydie, Guillaume et Gaëtan pour m'avoir intégré si aisément à l'équipe, et avoir su être à mon écoute quand cela s'est présenté. Je n'oublierai pas les pauses déjeuners que vous avez su, avec nos collègues de l'Office de Tourisme, égayer par maintes discussions et débats.

Merci à l'écoute et surtout à la patience de ma tutrice Nathalie CARCAUD, qui a su me rassurer dans mon projet.

Je me permets de saluer ma famille et mes amis Nantais qui m'ont soutenu et qui ont été présent tout le long de mon stage, afin de rendre cette expérience, la plus complète possible.

Enfin, un grand merci à ceux que j'aime appeler ma « famille » de l'INH. A vous tous qui m'avez supporté, fait rire, rêver, voyager, vous avec qui j'ai habité, festoyé, chanté, je n'ai pas les mots pour vous remercier, car chacun de vous a apporté son grain de sable à l'océan de souvenirs que sont ces 5 années. La seule chose qu'il me reste à ajouter c'est qu'à la fin de cette aventure on est bien « tous, tous de l'INH !! ».

Glossaire

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LGV : Ligne à Grande Vitesse

MEEDAT : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire

MEEDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable des Transports et du Logement

OPNP : Observatoire Photographique National du Paysage

OPP : Observatoire Photographique du Paysage

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PAH : Pays d'art et d'histoire

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PVN : Pays du Vignoble Nantais

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SIG : Système d'Information Géographique

UP : Unité Paysagère

Table des figures

Figure 1 : Carte interactive des 49 unités paysagères du Pays de la Loire	5
Figure 2 : Série photographique, basée sur une carte postale ancienne	9
Figure 3 : Reconstitution photographique d'une banlieue parisienne.....	10
Figure 4 : Itinéraire photographique du Parc naturel régional des Landes de Gascogne	13
Figure 5 : triptyque photographique représentant les paysages agricoles de demain	17
Figure 6 : Diagramme représentant la diversité des structures porteuses OPP locaux.....	18
Figure 7 : Série photographique de l'évolution du traie de côte à Sarzeau	21
Figure 8 : Carte représentant la délimitation et le nom des 29 communes du Pays du Vignoble Nantais.....	25
Figure 9 : Reconstitution photographique de la frange urbaine de Basse-Goulaine.....	26
Figure 10 : Schéma représentant le fonctionnement de la gouvernance	29
Figure 11 : Carte des Unités Paysagères du Pays du Vignoble Nantais	30
Figure 12 : Extrait du tableau récapitulatif du diagnostic paysager réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais	32
Figure 13 : Extrait du tableau récapitulatif des dynamiques paysagères réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais	32
Figure 14 : Extrait du tableau récapitulatif des points de vigilance réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais	33
Figure 15 : Carte interactive points de vigilance	33
Figure 16 : Photographies prises lors de l'animation « Créateur de paysages ».....	35
Figure 17 : Série photographique du Moulin du Liveau sur la Sèvre Nantaise	37
Figure 18 : Restrcription du travail d'analyse paysagère des collégiens girondins sur les travaux de la LGV.....	38

Table des annexes

Annexe I : Organigramme du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Annexe II : Programmation culturelle du Pays du Voironnais

Annexe III : Tableau du diagnostic paysager

Annexe IV : Tableau des dynamiques paysagères

Annexe V : Tableau des points de vigilance

1. Introduction

Depuis des siècles le terme « paysage » est présent dans la langue française. Cependant le sens porté par celui-ci a profondément évolué ces quarante dernières années. Le paysage, longtemps considéré comme un décor où les paysages naturels dits « remarquables » étaient les seuls dignes d'intérêt, il a aujourd'hui une signification bien différente. Il est porté par des valeurs liées au cadre et à la qualité de vie, en relation étroite avec l'aménagement du territoire. Il est maintenant pris en compte dans ses dimensions sensibles et matérielles, et cela par la prise en considération des représentations et des regards portés sur le paysage.

Le paysage fait donc l'objet d'une certaine demande sociale, car les évolutions rapides et anarchiques de nos espaces ainsi que la montée des préoccupations environnementales amènent notre société à aspirer à une meilleure qualité de vie. Dans ce contexte, il est urgent de mettre en place des démarches de prospectives territoriales capables d'orienter favorablement l'évolution de nos territoires, et donc de nos paysages. Mais quels outils sont capables de répondre à de telles démarches ?

Dans le cadre de notre étude nous nous sommes focalisés sur le Pays du Vignoble Nantais (PVN). C'est un territoire implanté sur le massif armoricain, il est modelé par son réseau hydrographique et est caractérisé par une multitude de paysages. C'est un territoire à dominante rurale marqué par une alternance de vallons, avec en son centre un « cœur » viticole bordé par une « ceinture bocagère » sur toute sa partie nord, connectant ce territoire à ses voisins Vendéen et maugeois. Quant à sa façade sud elle est partagée entre les paysages ligériens du val de Loire et la lisière avec l'agglomération Nantaise qui par son dynamisme croissant influence fortement les évolutions du territoire. Les paysages du Pays témoignent eux aussi de ces évolutions rapides, et nous informent sur les nouveaux enjeux paysagers d'un territoire rural aux portes d'une des plus importantes agglomérations du territoire français. Les paysages du PVN renvoient à une certaine esthétique paysagère, résultant d'un équilibre entre ses différentes composantes : Les coteaux de vigne et les méandres des cours d'eau, l'architecture clissonnaise et le moutonnement continu de ses plateaux et vallons... Leur préservation, et valorisation constituent, de nos jours, un enjeu fort au cœur des enjeux patrimoniaux et de développement durable actuels. Un enjeu accentué par la proximité à une grande agglomération.

Pour y répondre et afin de s'appropriier les enjeux des évolutions du paysage, le Pays du Vignoble Nantais a souhaité se doter d'un Observatoire Photographique du Paysage. Outil d'aide à la décision, d'évaluation, de médiation, d'orientation... Nous allons nous demander, au cours de cette étude, quels liens existent entre l'Observatoire Photographique du Paysage et la prospective territoriale. Plus précisément nous allons nous demander **Comment et dans quelles mesures, l'outil Observatoire Photographique du Paysage (OPP), s'inscrit dans la démarche de prospective territoriale ?** Et ceci à travers l'exemple de la construction de l'OPP du Pays du Vignoble Nantais.

Dans une première partie nous passerons au crible l'avènement du paysage comme outil de réflexion à l'aménagement du territoire français. Nous parlerons de l'essor de la prospective territoriale ainsi que de la création de l'outil Observatoire Photographique du Paysage, nous détaillerons ses objectifs et sa méthodologie.

Dans un second temps nous nous focaliserons sur l'outil Observatoire Photographique du Paysage et ses évolutions, afin de comprendre son lien, au cours du temps, avec la prospective territoriale. Puis nous développerons les changements méthodologiques apparaissant dans la mise en place des Observatoires Photographiques du Paysage dits « locaux ».

Enfin, à partir de l'exemple de la création de l'Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais nous présenterons les nouvelles formes que peut prendre l'outil ainsi que des nouvelles perspectives qui en découlent. Et cela afin de voir l'évolution au cours du temps de la relation entre démarche prospective et l'outil Observatoire Photographique du Paysage.

2. L'avènement du paysage comme outil de réflexion à l'aménagement du territoire français

2.1 Aperçu de la politique du paysage en France

2.1.1 Historique des politiques du paysage, du début du XXe à la Convention Européenne du paysage

« Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations : en ville, à sa lisière, à la campagne, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien, etc. Le paysage joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. Enjeu d'attractivité pour les territoires, la qualité des paysages est aussi un emblème de la France à l'international. » [1]

A travers cette introduction de l'article « Politique des paysages » du Ministère de la Transition écologique et solidaire, on se rend compte de la place qu'a pris le Paysage au sein de la politique française depuis le XXème siècle.

On observe qu'en France, la mise en place des politiques de paysage a été progressive et a connu, à partir du début du XXe siècle, une accélération, avec une première phase marquée par l'évolution de la prise en considération des espaces naturels dû à la Loi du 24 avril 1906, qui fut remplacée par la suite, par la Loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites. Il y est évoqué la nécessité de trouver un équilibre entre une anthropisation en constante augmentation et la préservation de la nature. Cependant, la protection des paysages se cantonne, jusque dans les années 1940, essentiellement au patrimoine bâti, avec la Loi de 1913 sur les monuments historiques, et celle de 1930 sur les espaces ruraux. De plus, les mesures prises dans le cadre de ces lois sont souvent ce que nous citons aujourd'hui comme être des « mises sous cloches » et elles ne considéraient qu'un certain type de paysage, les paysages « remarquables ».

Quant à eux les paysages urbains ne seront pris en compte qu'à partir des années 1960 avec la mise en place de la Loi Malraux en 1962 sur les secteurs sauvegardés. Dans le même temps seront créées différentes structures où le paysage aura un rôle central, les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux (PNR) en 1967, sur lesquels nous reviendrons par la suite.

A partir des années 1970, on constate un regain d'intérêt pour le paysage qui se manifeste avec la montée des questions d'environnement. C'est une préoccupation qui émane de la société. La demande sociale de paysage est forte : la société civile aspire à une meilleure qualité de vie, soucieuse de l'avenir de ses territoires et inquiète face aux bouleversements que la société connaît depuis le XX^e siècle. Ceci se concrétise en 1971 par la création du Ministère de l'Environnement, qui va pousser à la promulgation de la loi sur la protection et la mise en valeurs des paysages de 1993, dite « Loi paysage ». Celle-ci prévoit en particulier l'approbation et la mise en œuvre d'une charte de paysage dans le cadre de la charte intercommunale des Parcs Naturels Régionaux, et la présentation pour chaque permis de construire d'un « volet paysager » soumis aux techniciens et urbanisme, de l'architecture et du paysage. Cette « Loi paysage » va permettre de faire avancer les choses, et devient un des fondements de nos politiques actuelles en matière de paysage. A la suite, en 1995, une circulaire du ministère de l'Équipement met en place les plans de paysage à intégrer aux documents d'urbanisme et en 1999, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable précise que les « pays » deviennent les territoires stratégiques en

matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace, et d'organisation des services dans le cadre des agendas 21 (DONADIEU P.,2009). De plus, suite à l'intégration du paysage dans les documents d'urbanisme et d'aménagement grâce à la Loi paysage de 1993, nous assistons à la mise en place d'une politique européenne du paysage : la Convention Européenne du Paysage. Elle va jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la prise en compte du paysage dans sa globalité. La convention de Florence de 2000, ratifiée par la France en 2006, précise les nouvelles orientations en termes de paysage, et ce au niveau européen. Celle-ci vise à « instituer un instrument nouveau consacré exclusivement à la protection, à la gestion et à l'aménagement de tous les paysages européens », en vue de deux objectifs plus larges : le « bien-être individuel et social » et « un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement ». Elle s'intéresse à tout type de paysage, qu'il soit urbain ou rural, ordinaire ou remarquable. Les préoccupations paysagères s'étendent dorénavant aussi aux « paysages ordinaires ». Elle ne se limite donc pas aux aspects techniques des questions de paysage, et ne s'adresse plus uniquement aux élus et responsables du territoire. Elle permet aussi aux signataires de se mettre d'accord sur une définition du paysage, débat qui a su diviser les spécialistes aux cours du temps : « Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs inter-relations. ». Cette définition exprime deux dimensions fondamentales : « la façon dont un espace est organisé par les sociétés qui l'habitent et le gèrent » (Action de facteurs naturels et/ou humains) ainsi que le poids de « cette image de la réalité (qui) est décodée en fonction des représentations que s'en font les individus » (MICHELIN Y., 1998), sans omettre le fait que le paysage est étroitement lié au territoire.

Bien que la législation ait profondément évolué au cours des dernières décennies, la Convention Européenne du Paysage semble avoir donné une nouvelle impulsion, qui se traduit non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle locale. Nous sommes passés de la protection « exclusive » des paysages remarquables à une approche globale, impliquant davantage l'aménagement, l'environnement, la prise en compte des considérations esthétiques et du cadre de vie dans son ensemble Cette prise en considération du paysage aux différentes échelles administratives, mais aussi spatiales et au niveau local est donc nouvelle. La politique française actuelle, permettant difficilement d'établir des plans d'action efficaces sur le long terme, peut se reposer sur l'échelle locale qui est un moyen de pallier ce manque. Le paysage peut également permettre une meilleure lisibilité de l'action locale, à travers les ressentis d'un groupe social concernant une politique publique, la mesure de son efficacité ou des changements opérés. L'échelle locale définit par Yves LUGINBÜHL (2001) comme étant « celle d'un lieu qui prend sens pour la société qui y vit et le transforme par ses pratiques quotidiennes : ici les représentations du paysage ne s'organisent plus autour de modèles (sinon le modèle local), mais autour d'enjeux cognitifs et de pouvoir dans le cadre de l'histoire sociale de ce lieu. » Il apparaît donc important à travers cette définition la prise en compte de cette échelle. Celle-ci va influencer la façon de penser les évolutions des paysages. On ne va plus parler uniquement en termes de dégradation, mais surtout en termes de projets. La place du paysage dans les politiques publiques se renforce, ainsi que l'intérêt d'engager une démarche de médiation paysagère dans l'objectif de faire du paysage un outil de mobilisation et un moyen d'action sur et pour les territoires.

2.1.2 Les grands outils aux services de la politique des paysages

La demande sociale de paysage en France a contribué à l'émergence de trois axes dans la politique des paysages, initiée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Développer la connaissance des paysages ;
- Formuler des "objectifs de qualité paysagère" ;

Ensuite vient la formulation des objectifs de qualité paysagère qui constituent les orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Pour cela trois outils sont mis en avant : **le SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **les chartes de PNR** et **les plans de paysage**. Ces trois outils sont complémentaires pour assurer une prise en compte active des paysages dans la définition des projets de territoire.

Un **SCoT** est un document de planification stratégique à long terme, rassemblant un ensemble de communes et/ou de Communauté de communes et d'agglomérations. Il est issu de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000 il remplace les anciens schémas directeurs. Les anciens schémas ne portaient que sur les sols, alors que le SCoT lui doit permettre aux élus d'organiser l'évolution de leur territoire. Il est destiné à servir de « cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... » (COUTANCEAU A., 2011). De plus à l'instar des PLU (Plan Local d'Urbanisme), le SCoT contient un diagnostic concernant le territoire donné et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). C'est un outil de prospective territoriale qui définira les orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisation et de protection de l'environnement.

Les chartes de PNR sont quant à elles des contrats qui concrétisent le projet de protection et de développement durable élaboré pour leurs territoires et qui fixent les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures qui leur permettent de les mettre en œuvre.

Les SCoT et les chartes de PNR traduisent le projet stratégique d'un territoire.

Quant à lui le **plan de paysage** [2] permet de se fixer des objectifs en matière de paysage ou de préciser des objectifs formulés dans le SCoT ou la charte de PNR. Le plan de paysage va plus loin que les deux outils précédents, en précisant explicitement le programme des actions à mettre en œuvre en vue de répondre aux objectifs formulés. Il repose sur trois phases : une première phase « état des lieux » des paysages et de leurs dynamiques sur le territoire concerné, ensuite sur « la formulation d'objectifs de qualité paysagère » et enfin la mise en œuvre d'un « programme d'actions » pour répondre aux objectifs.

2.2 Essor de la prospective territoriale

2.2.1 Qu'est-ce que la prospective territoriale ?

En premier lieu, revenons sur les termes. Qu'est-ce que **la prospective** ? « La prospective, c'est l'art de fonder la décision non sur le prolongement des données du passé, mais sur les hypothèses qu'on peut légitimement faire quant à l'avenir » (Edgar Pisani, ministre français et commissaire européen, cité par Brunet, 1993) [3]. La prospective c'est se poser des questions quant aux évolutions à venir. Qu'est ce qui va changer fortement ? Comment, par quels signaux / déclencheurs, cela va-t-il se produire ? La prospective c'est donc s'intéresser, s'interroger sur les futurs envisageables dans un champ disciplinaire ou, dans notre cas, les futurs d'un territoire. C'est aussi un outil d'action : elle sert à mettre en mouvement un territoire. C'est une démarche qui vise à prendre en compte les acteurs, les usagers, les habitants, et l'ensemble des non-spécialistes de l'espace, dans un processus de décision opéré par les spécialistes du territoire.

Mais, suivant cette définition, qu'est-ce que la **prospective territoriale** ? Tout d'abord, la prospective territoriale est ancrée à un territoire concret. Un territoire dans sa définition

propre est « est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'entité juridique (État, collectivité...) ». (CORDOBES S., 2017) C'est un composite : un assemblage de structures, de fonctions, d'équipements, de « systèmes organisationnels ». Il est fait d'un vécu, d'une identité, d'une « conscience » (LOINGER G. & SPOHR C., 2005). Le territoire a une double nature matérielle et symbolique. Et enfin, un territoire, c'est un cadre de gestion, c'est une entité gérée par une institution. C'est donc un cadre dans lequel évoluent nos sociétés.

D'après Gwenaëlle Le Bourhis « La prospective territoriale est le moyen, pour les territoires, d'imaginer leur avenir et de le construire. ».

La prospective territoriale a donc pour objet d'élaborer des perspectives et des orientations concernant le devenir d'un territoire et de ses habitants, ceci en se rattachant aux signaux annonciateurs, aux événements du passé, afin d'éclairer et de permettre des prises de position pour le devenir des territoires.

2.2.2 Evolution de la pratique au cours du temps

Tout d'abord, la prospective, tant dans son langage que ses méthodes, nous vient des militaires américains à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale (GALLETY J-C., 2009).

En France, les premiers « pas » de la prospective territoriale sont réalisés par la DATAR à partir des années 1960. Leur premier programme de prospective, publié en 1971, s'intitulaient *Une image de la France en l'an 2000 : le scénario de l'inacceptable*. On voit à travers ce programme, que les débuts de la prospective territoriale, étaient particulièrement ambitieux, dans une optique presque prédictive. Les travaux de la DATAR se sont poursuivis jusqu'à la disparition de la délégation en 2014 dont le dernier programme fut « *Territoires 2040* ». On observe que progressivement s'invente une nouvelle façon d'envisager l'avenir territorial, avec des outils, des méthodes, des savoirs, qui peu à peu vont constituer l'ingénierie prospective. Mais ce n'est qu'à partir des années 1990 que la prospective territoriale connaît un véritable essor : les collectivités décident de prendre en main cet outil. Cette appropriation ouvre la voie à un enrichissement de l'approche prospective : les spécialistes et scientifiques ne sont plus les seuls à répondre aux questions du devenir des territoire, ces questions sont dorénavant traitées conjointement avec les acteurs territoriaux eux-mêmes. S'ajoute donc la mobilisation de tous ceux qui construisent les territoires et pensent et portent les projets qui engagent leur futur.

De plus la démarche de prospective territoriale a ouvert une nouvelle page de son histoire en entrant dans l'enseignement de la géographie et du développement durable dans les collèges et lycées.

Nous pouvons dire qu'avec son demi-siècle de pratiques, la prospective territoriale est devenue une composante indiscutable de notre « paysage » institutionnel et politique.

2.2.3 Principe de fonctionnement (protocole type)

Il n'y pas de guide ou de recette toute faite pour le déroulement d'une démarche de prospective territoriale. Il existe cependant des éléments de méthode, qui se rapproche plus d'une démarche « type ». Cette démarche comprend trois phases s'auto-alimentant les unes avec les autres :

- Diagnostic (état des lieux)
- Scénarios
- Construction d'une vision partagée entre acteurs (projet de territoires)

Pour la première phase il s'agit de comprendre la situation territoriale abordée en s'appuyant sur les outils statistiques et l'observation. Les approches quantitatives sont souvent les premières à être étudiées de par leur objectivité, leur rigueur, mais cela est insuffisant. D'autres éléments plus qualitatifs, parfois controversés, sont plus à même d'alimenter le débat et doivent être pris en compte : comme les représentations des acteurs, les différents rapports de forces qui se jouent, les liens à l'histoire, à la culture ou encore les facteurs humains propices aux changements... On obtient une analyse des dynamiques territoriales.

La deuxième phase quant à elle est dite « exploratoire ». Au niveau de l'échelle des temps la première phase va du passé au présent, alors que cette seconde étape est orientée du présent vers l'avenir. Il s'agit de penser des futurs possibles, cohérents et crédibles. Ces « scénarios » sont des hypothèses qui doivent passer le test du débat contradictoire et qui doivent être validés collectivement. Les scénarios ne sont évidemment pas la seule manière d'explorer le futur, mais ce sont les moyens les plus efficaces connus afin de rendre compréhensible et convaincant ce genre d'exercice. Cette seconde phase doit déboucher sur l'énoncé d'enjeux, qui sont des « problèmes » territoriaux qui sont déterminants pour l'avenir d'un territoire et sur lesquels il faut se positionner.

Enfin, la troisième phase relève de la stratégie : elle vise à imaginer et construire les projets qui permettront de répondre aux enjeux dégagés lors de la seconde phase. Elle permet donc de forger une vision commune qui est partagée par les acteurs du territoire sur la trajectoire qu'ils jugent la plus adaptée. De plus, il s'agit de constituer les groupements d'acteurs qui pourront porter ces projets. La question ici est de pouvoir répondre aux problèmes identifiés de la manière la plus idéale possible est cela dans un environnement souvent fortement contraint, dans lequel il va falloir travailler avec tous les acteurs et leurs différents blocages de différentes natures (politique, sociale, culturelle...) afin de déboucher sur la réalisation concrète.

Cette démarche- type se voit en complète évolution en fonction du cadre dans lequel elle est employée. Les protocoles dépassent souvent les frontières traditionnelles que nous venons d'évoquer.

2.3 L'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

2.3.1 Contexte de création et principe



Figure 2 : Série photographique, basée sur reconduction en 2010 et 2019 d'une carte postale ancienne
Source : Photographie Liam PICARD 29/09/2019

A l'origine les données sur les paysages de France étaient quasi inexistantes. Même si les expériences utilisant les clichés pour suivre des évolutions datent de l'invention et de la maîtrise de la photographie, ce n'est qu'avec les travaux de la mission photographique de la DATAR dans les années 1980 qu'une archive de données photographiques voit le « jour ». Elle est accompagnée des ensembles statistiques de l'INSEE, des cartographies et images satellitaires, de type Corine Landcover. Mais ces données ne rendent compte que de la nature de l'occupation des sols et n'offrent aucune approche « humaine » et sensible des territoires. Des « archives » photographiques du territoire français existaient déjà mais elles étaient éparpillées et difficiles à exploiter. Nous pouvons par exemple citer les archives maritimes qui ont de plutôt bonnes représentations des relevés de côte mais qui ne peuvent toujours pas donner des séries exploitables.

Les travaux qui donnent les meilleurs résultats sont ceux liés au service de Restauration des terrains de montagne des Eaux et Forêts. Ils furent lancés en 1883 dans un contexte d'inondations catastrophiques. Le service avait pour mission de protéger les populations contre ce genre de catastrophes naturelles. L'utilisation de la photographie a permis le suivi dans le temps et l'évaluation de l'efficacité des opérations réalisées. De plus



1910



1970



1990

Figure 3: Reconstitution photographique d'une banlieue parisienne
Source : {Un siècle passe}, Alain Blondel, Laurent Sully-Jaulmes, Edition Carré, Paris, 1994

une autre archive fut très importante au début du siècle : les cartes postales. Celles-ci furent souvent reconduites, par des amateurs et des chercheurs principalement, mais permettent d'avoir des séries photographiques des villes et banlieues.

Enfin nous pouvons citer comme précurseur aux observatoires photographiques le travail réalisé par les photographes Alain Blondel et Laurent Sully-Jaulmes (Figure 3) qui, à partir de clichés représentant des vues de la banlieue parisienne, ont décidé de re-photographier ces vues une soixante d'années après.

Afin de conclure sur l'implication de la photographie dans l'analyse de nos paysages, nous citerons : « *l'intérêt de « mesurer » les transformations des paysages en utilisant la photographie ne date donc pas d'hier, en revanche son succès plus récent auprès d'un public toujours plus large et parfois partie prenante, peut s'expliquer par l'engouement contemporain pour le paysage, traduisant une certaine nostalgie associée à un désir de repères patrimoniaux et identitaires, et également de vives inquiétudes au regard d'évolutions rapides et bien peu maîtrisées* » (CLERGUE & DUBOST, 1995).

La création de l'Observatoire Photographique du Paysage est aussi initiée grâce à l'opération « *Le paysage préféré des*

Français » lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire de l'époque, en 1992. Les français étaient nombreux à s'être exprimés sur l'intérêt qu'ils portaient à leurs paysages. Et c'est donc à travers l'Observatoire que les paysages « ordinaires », mis en exergue par l'enquête, vont être l'un des sujets d'étude les plus importants.

Suite à ces différents travaux, l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) voit le jour lors de la réunion du Conseil des Ministres du 22 novembre 1989. Cet outil est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement qui lance en 1991 l'Observatoire Photographique National du Paysage (OPNP), qui est composé des différents observatoires photographiques du paysage ayant suivi la méthodologie rédigée par le ministère.

« *Le principe d'un observatoire du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui sera par la suite re-photographié dans le temps* » (MEEDAT, 2008). Les observatoires du paysage portés par le Ministère ont donc pour objectif principal de « *constituer un fonds de séries photographiques pour analyser les mécanismes de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* ».

Les observatoires photographiques du paysage permettent de révéler les traces physiques de l'évolution des paysages vues du sol, ce qui nous ramène à la définition du paysage vue dans la Convention Européenne du Paysage « *tel que perçu par les*

populations ». Les points de vue sont construits sur les structures paysagères qui composent le paysage et doivent donner mieux à voir et à comprendre, y compris au-delà du cadre de l'image. C'est une approche qui permet de compléter ce qu'apportait jusqu'à maintenant l'imagerie satellite.

Un autre élément est à prendre en compte : la photographie à travers l'observatoire du paysage est un outil de médiation. La photographie libère la parole. Elle permet de dire ou de véhiculer des idées qui auraient du mal à être exprimées naturellement. Elle suscite le dialogue, la réflexion et contribue à la prise de conscience des habitants, concernant l'évolution subie ou choisie de leur cadre de vie et dans leur rapport quotidien au paysage et à l'environnement. De plus elle transgresse certaines frontières qui contraignent les débats. Telles que les frontières physiques de la propriété, la photographie permet de parler d'un espace qui ne vous appartient pas forcément.

En allant plus loin, l'observatoire photographique crée de l'identité locale. Il crée de façon vivante une représentation d'un territoire à travers son itinéraire photographique. L'OPP permet une approche sensible et une appropriation du territoire par ses habitants.

Enfin, les premières prises de vues furent effectuées par un photographe professionnel. Cette démarche fait l'originalité de ses débuts car elle associe une vision artistique (sensible) et une vision scientifique : c'est la rencontre d'un projet photographique et d'un projet de paysage sur un territoire donné.

2.3.2 Une grande diversité des OPP

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire de l'époque, a mis au point une structure, l'OPNP, dans laquelle sont compris les OPP reprenant la méthodologie émise par le Ministère. Nous pourrions attendre de ces OPP qu'ils soient tous, d'un point de vue méthodologique, très semblables. Cependant au sein même de l'OPNP, des différences entre les observatoires existent car la méthodologie laisse certaines libertés (COUTANCEAU A., 2011) :

- L'échelle : D'après la méthodologie, l'échelle du territoire mis sous observation correspond au périmètre d'intervention du partenaire local. Il peut donc être de différentes tailles, de l'échelle communale avec l'exemple de l'Observatoire de Montreuil, à l'échelle départementale comme le prouve l'Observatoire des Côtes d'Armor... Les observatoires peuvent se baser sur les limites administratives mais pas seulement, ils peuvent s'inscrire dans les limites d'un Parc Naturel Régional (exemple du PNR des Vosges) ou bien suivre les tendances géomorphologiques comme avec le Plateau de l'Arbois.
- Le temps : Les premiers observatoires apparaissent à la fin des années 1990, la majorité des observatoires recensés à ce jour n'ont donc pas beaucoup plus d'une dizaine d'années. Cependant certains observatoires sont basés sur des photographies anciennes, ce qui permet de voir les évolutions des dynamiques paysagères sur un temps plus étendu. Par exemple le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a racheté le fonds des séries réalisées par les photographes Blondel et Sully-Jaulmes, que nous avons évoqués précédemment. Ceci a donc permis d'appréhender la question des dynamiques paysagères à l'échelle du siècle.

La question du temps est aussi abordée au niveau de l'intervalle des reconductions photographiques, qui est caractéristique de l'observatoire. Certains observatoires effectuent leurs reconductions tous les ans alors que d'autres s'étalent sur des temps beaucoup plus longs.

- Caractéristiques de l'image : selon le photographe le rendu de l'image ne sera pas le même. Laissant transparaître une sensibilité et un esthétisme qui leur est propre, les observatoires diffèrent dans leurs caractéristiques des images qu'ils développent. Que cela soit le format, en couleur ou en noir et blanc, argentique ou numérique, les différences de lumières... De très nombreuses variantes apparaissent.

La diversité des OPP n'est pas seulement au sein de l'OPNP. Il existe, en parallèle des observatoires de l'OPNP un certain nombre d'observatoires dits « locaux » qui ne suivent pas la méthodologie du Ministère, mais qui contribuent à renforcer la connaissance des dynamiques paysagères sur les territoires qu'ils couvrent. Les OPP locaux ont développé les mêmes différences que les OPP au sein de l'OPNP et ils vont même beaucoup plus loin sur certaines questions, comme la question de l'échelle, l'OPP, ici, peut prendre toutes les formes possibles : comme un chantier urbain (hôpital de Chambéry), une commune rurale (ErguéGabéric), un ENS - Espace Naturel Sensible (Forêt de Saou) ou l'emblème d'un grand site (le Pont du Gard), un « pays » (Pays de Bruche - Mossich - Piémont), un linéaire (Nationale 7 ou GR2013).

De plus ces OPP locaux développent une grande diversité aux niveaux des thématiques exploitées. Ils s'attachent à un élément ou à un caractère précis du paysage. Dans cette catégorie on peut identifier des observatoires liés à des travaux d'infrastructure (Ligne à Grande Vitesse - LGV ou autoroute), à un chantier important (hôpital) ou encore le point de vue écologique de l'OPP du littoral de Guidel - Ploemeur en Bretagne.

2.3.3 Une démarche encadrée

L'Observatoire Photographique du Paysage est un outil à la démarche encadrée. Pour les OPP nationaux la méthodologie des observatoires est clairement définie dans le document « Méthode de l'Observatoire photographique du paysage ». La mise en place d'un OPP est donc réglementée et gérée tout au long de son existence. Nous allons reprendre ici les éléments principaux de la méthode :

- Chaque observatoire est un itinéraire photographique, sur un territoire donné, dont les points de vue seront re-photographiés au cours du temps. L'itinéraire est constitué d'une cinquantaine de points de vue « initiaux » répartis sur le territoire, qui seront reconduits à intervalles choisis afin de constituer des séries photographiques (Figure 4). De plus ils seront accompagnés d'une soixantaine de points de vue dits « supplémentaires » qui pourront être reconduits ou non en cas de besoin. Un point important est à souligner : les reconductions devront être faites dans des conditions identiques à la première prise de vue (emplacement, focale, cadrage, luminosité). De plus le point de vue initial délimite de manière définitive ce qui est dans le cadre et ce qui est hors cadre. Le respect de ce point est la condition *sine qua non* pour une analyse des séries qui permettra de mettre en évidence les changements intervenus sur le point de vue et éventuellement les dynamiques paysagères

caractéristiques du territoire auxquelles elles appartiennent. Tout point de vue doit avoir un numéro propre.

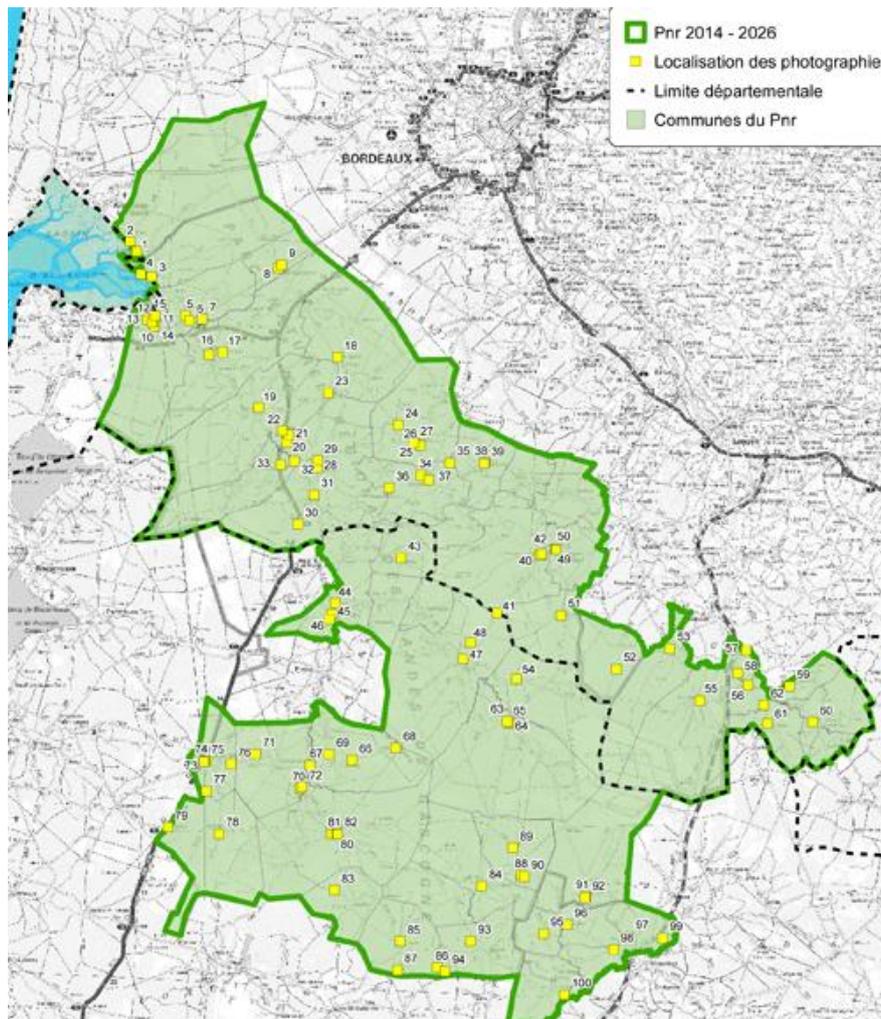


Figure 4 : Itinéraire photographique de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional des Landes de Gascogne
Source : observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional des Landes de Gascogne

- Toute création d'itinéraire photographique doit être réalisée en partenariat avec une collectivité territoriale, un organisme public ou une structure pérenne, porteur d'une politique du paysage. Le partenaire pilotera la dimension opérationnelle du projet. De ce fait le périmètre de l'Observatoire correspondra au territoire, ou à une partie de ce territoire, d'intervention du partenaire local.
- L'Observatoire se compose d'un comité de pilotage, regroupant les acteurs locaux du paysage, les services de l'Etat ainsi que des experts si souhaités. Le rôle de ce comité de pilotage est d'identifier les thèmes, lieux et les problématiques que l'observatoire devra suivre. Pour cela il pourra s'appuyer sur les documents existants : Atlas de paysage, documents de planification...

- L'expertise d'un photographe est requise. Il devra être force de proposition pour renforcer le projet photographique dont il est chargé. Il devra créer un itinéraire cohérent, « *rendre compte d'une perception globale des paysages qui composent le territoire* » (MEEDAT, 2008). Pour laisser une certaine liberté au photographe dans son projet photographique, la liste des thématiques et des lieux à suivre établie par le comité de pilotage et le partenaire local devra être large, « *l'œil du photographe-artiste, incisif, parfois décalé, révèle les contradictions et les ruptures des paysages* » (Paysages Photographies, 1985).
- Une grille d'analyse doit normalement être associée à chaque série. Cette grille en plus de contenir les informations relatives à la première prise de vue, devra par la suite être complétée et faire part des informations concernant l'éventuelle évolution du contexte réglementaire ou des orientations paysagères mais surtout des changements observés (MEEDAT, 2008).

De plus, à chaque reconduction photographique, une analyse des transformations du paysage de chaque point de vue doit être réalisée.

Cependant il faut faire attention car la méthode n'ayant été publiée qu'en 2008, et la majorité des OPP étant antérieure à cette date, tous les points n'y sont peut-être pas respectés.

De plus cette méthode très cadrée, ne vaut que pour les OPP nationaux, les OPP locaux eux ne sont pas forcés de répondre à tous ces critères.

Suite à la présentation du contexte, nous pouvons conclure que, prospective territoriale et OPP sont tous deux des outils de l'animation des stratégies territoriales développés durant la même période de post-décentralisation territoriale des années 1980. Ce sont donc des instruments au service des collectivités qui se font de plus en plus actrices de l'aménagement du territoire.

D'une part, la prospective territoriale modifie durablement la manière de penser le territoire, son fonctionnement et ses évolutions. Elle s'appuie sur une posture nouvelle qui repose sur l'anticipation des phénomènes socio-démographiques, économiques... et qui nécessite le recours à des données objectives. Et d'une autre part, on constate que dans la stratégie retenue en matière de préservation et d'amélioration du cadre de vie, de mise en valeur du territoire, le recours à l'OPP entre dans la logique de la recherche d'une donnée fiable en mesure d'alimenter objectivement les réflexions sur le devenir du territoire.

3. Un outil qui a su évoluer en fonction de la demande

3.1 Limites de l'outil OPP

3.1.1 Comparaison entre le principe de l'OPP et la démarche prospective

Tout d'abord, revenons sur les définitions de la démarche prospective et de l'outil OPP. La prospective territoriale a pour objet d'élaborer des perspectives et des orientations concernant le devenir d'un territoire et de ses habitants alors que l'OPP va *analyser les mécanismes de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.*

A travers ces définitions on discerne une corrélation entre les deux. L'OPP semble être un outil adapté pour la réalisation d'une démarche de perspective territoriale. Il semble avoir les capacités de récolter les informations nécessaires concernant la connaissance des paysages sur un territoire donné. De plus grâce aux analyses des reconductions photographiques de l'itinéraire photographique initial, l'OPP permet de discerner les changements et/ou les éléments constants ainsi que les facteurs de ces changements, et cela afin de pouvoir orienter les évolutions du territoire.

Cependant il y a un décalage entre la volonté initiale impulsée par le ministère, concernant le but de l'Observatoire Photographique du Paysage et sa réalité actuelle. Si à l'origine l'OPP fut conçu pour le suivi et comme outil d'évaluation des impacts paysagers des politiques publiques, on remarque que très peu d'entre eux ont un véritable objectif d'évaluation des actions conduites sur le territoire, dans l'optique de les orienter favorablement. On observe que les objectifs varient en fonction de différents facteurs, tels que la structure hébergeant l'OPP ou encore sa taille.

D'après les travaux et réflexions sur les pratiques et perspectives des Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs Naturels Régionaux menés en février 2016 et intitulés « La vie idéale de l'Observatoire Photographique du Paysage » [4] on voit que l'outil OPP est aujourd'hui employé dans les Parcs Naturels Régionaux comme support pédagogique et de sensibilisation au paysage, comme dispositif d'animation et de concertation auprès des élus et du grand public, ou encore comme illustration des dynamiques à l'œuvre auxquelles sont soumis les territoires et leurs paysages. La force principale, ressortie par ces travaux, c'est la capacité à motiver les acteurs locaux, à stimuler la connaissance et l'organisation paysagère du territoire, car la mise en place d'un OPP est étroitement conditionnée par des documents de connaissances tels que l'Atlas de paysages et doit être reliée aux éléments tels que les structures et unités paysagères.

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, à travers son article sur la politique des paysages, met en avant « les trois axes de la politique des paysages en France »[1], dans lequel l'OPP est considéré comme un outil qui va permettre de développer la connaissance des paysages et cela au même titre que les Atlas de paysages. On ne retrouve pas ici la vision de prospective initialement attendu des OPP. Il y a une distinction claire entre la démarche de prospective territoriale qui amène à la réalisation de scénarios puis à la mise en place de projets partagés avec les acteurs, et les observatoires du paysage, qui apparaissent comme des outils de connaissance des dynamiques paysagères et des enjeux d'un territoire, avec une vocation à être un outil de médiation au grand public et non de prospective.

3.1.2 Une visée tournée vers de la sensibilisation des acteurs plutôt que d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire

L'accessibilité des OPP, suivant la méthodologie du Ministère, est aussi remise en question dans les travaux et réflexions réalisés par les PNR en 2016. Comment aborder un territoire si on ne peut prendre en compte les représentations et sensibilités de tous ses occupants ? « On parle de structuralisme qui utilise une techno-langue incompréhensible [...]. Personne ne distingue ce qu'est le sens véhiculé d'un paysage qui parle à tout le monde et ce qu'est l'objectivation scientifique. ». Le protocole national ne fait pas l'unanimité dans sa construction et dans son utilisation, car il est considéré trop compliqué et non accessible aux acteurs et aux populations des territoires.

C'est pourquoi on a observé une forte croissance du développement d'OPP locaux, ne répondant pas aux critères de la méthodologie du Ministère. On observe donc que les structures porteuses, telles que les PNR, ont saisi l'opportunité, que procurent les OPP « locaux » pour étoffer une dimension participative absente de l'outil initial. Les expériences des PNR ont permis d'enrichir l'outil OPP et de dépasser sa seule dimension scientifique.

Par ailleurs, suite à un recensement des pratiques des OPP sur le territoire français, on peut observer que certains d'entre eux, en appliquant la méthodologie nationale ou non, soit commençaient à orienter leurs objectifs vers de la prospective territoriale soit ils avaient déjà au sein de leur fonctionnement des réflexions ou actions prospectives.

On peut citer l'exemple du Parc Naturel Régional du Vexin français, qui dans le cadre de son Observatoire Photographique du Paysage conduit des projets et des animations autour des paysages de demain et cela auprès des acteurs locaux. Tout un travail avec les agriculteurs fut mené et a donné naissance à des triptyques (Figure 5) réalisés à partir de témoignages d'agriculteurs recueillis. Ils proposent une réinterprétation des paysages agricoles de grandes cultures à travers des photomontages propices à développer l'imagination.



Figure 5 : triptyque photographique représentant les paysages agricoles de demain en photomontage, selon un agriculteur
Source : Collectif Alpage et Thomas Saint Upery

De plus Le PNR a mis en place des ateliers de réflexion prospective avec les habitants pour imaginer le paysage du futur, à partir de différents scénarios (par exemple avec la disparition du pétrole, le Parc devient le square du Grand Paris).

L'Observatoire du Parc du Pilat, quant à lui, est l'un des observatoires les plus anciens existant en France, avec une première sélection de photographies réalisées entre 1992 et 1993 par la photographe Sophie Ristelhueber. Son travail a été repris en 2008 par Julien Marceau qui s'est basé sur les méthodes d'analyse du paysage que la Convention initiale du protocole national définissait : identification, caractérisation, représentation collective, dynamiques et objectifs de qualité paysagère. A travers cette analyse de nouveaux questionnements furent abordés sur plusieurs thématiques, telles que la représentativité des paysages du Pilat, l'utilité pour la politique du paysage du Parc et de ses partenaires, les implications paysagères d'autres politiques, par exemple l'agriculture, et tout ceci dans l'idée

de l'appliquer à un niveau prospectif. La campagne photographique issue de ces réflexions avait pour but d'être croisée avec des données telles que celles de la cartographie, de la végétation à l'échelle de la parcelle ou avec des documents de planification, afin d'évaluer des PLU ou de réaliser des démarches prospectives.

3.2 Remise en question de la méthodologie du ministère

3.2.1 Présentation des OPP des PNR dits « locaux »

D'après l'étude « *Observatoires photographiques du paysage « locaux » Recensement et typologie* » publiée en décembre 2015 et commandée par le Ministère de l'Environnement [5], de l'Énergie et de la Mer, on constate une abondance d'initiatives autonomes et sans nécessairement solliciter les services de l'État, de création d'observatoires photographiques du paysages dits « locaux ». Ils sont nommés ainsi car ils ne suivent pas la méthodologie définie à la fin des années 1990 par le Ministère de l'Écologie puis remise à jour en 2008. L'étude recense 100 observatoires locaux et ceci en intégrant les projets et les observatoires clos ou en sommeil. En comparaison, en 2015, seulement 20 observatoires dits « nationaux » s'inscrivent dans la méthodo du Ministère de l'Écologie.

Sans être une remise en question « directe » de la méthodologie nationale, cette étude est une première constatation d'une impossibilité, d'une difficulté, technique, pratique, financière... d'appliquer le protocole national d'un grand nombre et d'une grande diversité (Figure 6) de structures porteuses.

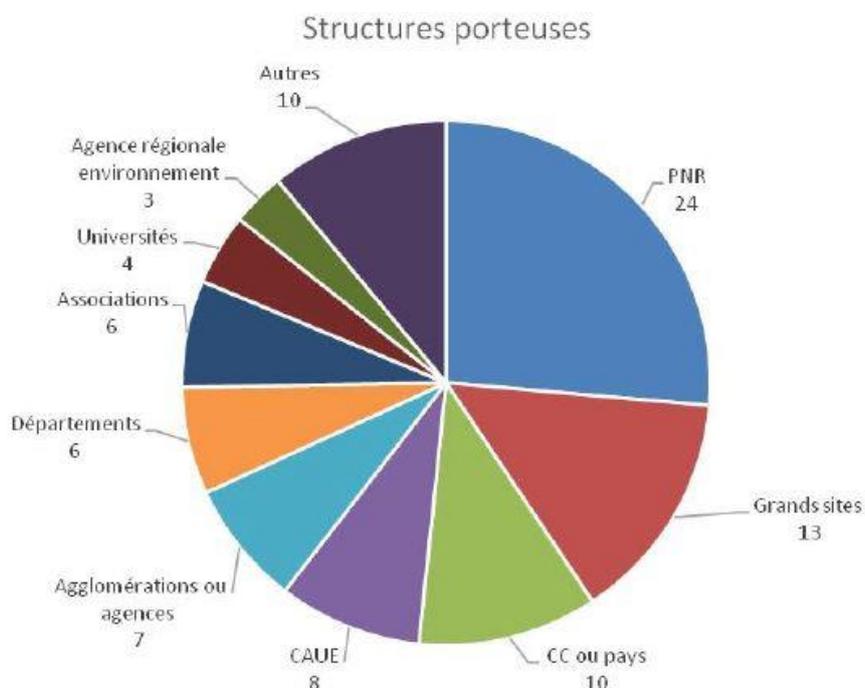


Figure 6 : Diagramme représentant la diversité des structures porteuses OPP locaux
Source : Observatoire Homme Milieu Pyrénées – Haut-Videssos / Juliette Carré

Comme il a été détaillé précédemment, cette diversité de structures porteuses amène à une diversité des observatoires photographiques. Et au sein de cette diversité la fédération

des Parcs Naturels Régionaux s'est réunie, en 2016, afin de faire le point sur l'état actuel de leurs observatoires et ensuite s'est questionné sur les perspectives de l'outil Observatoire Photographique du Paysage. Nous allons donc faire un point sur les expériences de certains PNR, afin de comprendre le fonctionnement de leurs observatoires.

Tout d'abord, il est important de faire un point sur le cadre juridique d'un PNR. Rappelons que la loi du 2 février 1995 confie à un organisme de gestion, l'aménagement et la gestion du PNR. Depuis 1995, l'organisme de gestion est un syndicat mixte. Celui-ci est chargé de la mise en œuvre de la charte, assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, animation et développement menées par les partenaires. Un directeur est nommé par le Président de l'organisme de gestion pour assurer l'exécution des décisions. Cependant il ne possède pas de pouvoirs de police propres. La charte du PNR est établie par la Région. La mise en œuvre des objectifs de la charte s'organise selon une convention signée entre l'Etat et le syndicat mixte avec le concours, le plus souvent d'une association liée au PNR. Cette convention précise les engagements de l'Etat surtout au niveau financier. Au niveau réglementaire, il n'y a pas de servitudes mais plutôt des règles assez contraignantes.

Il nous faut mettre en exergue qu'au sein des 100 observatoires locaux recensés en 2015, 24 d'entre eux étaient portés par des PNR. Et ceci n'est pas une coïncidence, car rappelons-le : les Observatoires Photographiques du Paysage apparaissent dans un contexte particulier, la Loi « paysage » de 1993. Cette date correspond également à la mise en place de la portée juridique de la charte des Parcs Naturels Régionaux. Il y a donc une cohérence entre la portée juridique de la charte et la création des OPP qui induisent la possibilité d'évaluer la charte. A la suite de la Loi « paysage », on constate que les PNR ont acquis de nouvelles compétences car ce sont des territoires de développement et d'actions locales durables, qui vont, quelques années plus tard, être considérés capables de répondre aux nouvelles recommandations fixées par la Convention Européenne du Paysage de 2000. De plus les actions mises en place et réalisées en leur sein se veulent participatives, c'est pourquoi les PNR seront considérés comme des laboratoires pour les projets d'observatoire du paysage.

Mais quelles sont ces compétences qui rendent susceptibles ces structures d'apporter une plus-value aux OPP ? Les PNR dans les lois du 8 janvier 1993 ainsi que dans le code de l'environnement ont de nombreux objectifs et priorités :

- Ils « concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public ».
- Ils constituent un « cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ». Cette compétence encourage donc naturellement un projet relatif au paysage à prendre support sur une telle structure, car celui-ci pourrait contribuer à légitimer aux yeux des habitants des projets relatifs au paysage.
- Chaque PNR se doit d'établir une Charte de Parc déterminant les objectifs ainsi que les « orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures leur permettant de les mettre en œuvre ». La protection et la valorisation paysagère font parties de ces objectifs, et l'image véhiculée par un PNR est souvent celle d'une meilleure qualité de vie.

Le PNR est donc l'un des cadres les plus propices au développement de l'outil OPP. Prenons quelques exemples :

L'Observatoire Photographique du PNR du Golfe du Morbihan

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, il a été demandé aux habitants de donner des photos datées d'environ cinq ans et dont l'interprétation et la reconduction étaient possible. L'objectif était de sensibiliser les élus du territoire et de démontrer des usages possibles de l'observation par la photo. Les participants ont dû expliquer les choix, les sentiments et les pensées évoquées par les images. Une première exposition itinérante fut réalisée et nommée « Regards croisés » sur l'interprétation citoyenne du paysage par la photographie.

Suite à cela un comité de pilotage fut mis en place. La composition de ce comité a permis d'avoir un regard sur le paysage élargi aux champs de l'écologie ou encore de la sociologie. Il fut composé du Conseil Régional, du Conseil Général, des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), des citoyens via le réseau associatif et des spécialistes tel que des paysagistes, des urbanistes, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Tout cela accompagné de deux photographes professionnels pour veiller aux aspects techniques.

Il fut décidé de représenter les onze entités paysagères du territoire présentes sur l'Atlas de paysages, et ce en suivant les grandes orientations de la charte à travers des notions comme : habiter le territoire, travailler dans le Golfe, parcourir le Golfe, les horizons, le patrimoine, la végétation... Le territoire fut découpé selon ses spécificités, les îles, l'eau, les estuaires au cœur du Golfe, les parties terrestres sur les contreforts du Golfe, sur les hauteurs, les parties agricoles et bocagères non soumises à la marée, ainsi que la frange littorale avec les stations balnéaires et les plages.

En fonction de ce découpage des exemples limités furent choisis, avec la participation des habitants dont les photographies furent reconduites, pour représenter les différentes thématiques, tels que le centre-bourg, la zone artisanale, l'espace agricole... Une attention particulière a également été portée sur le trait de côte, qui depuis 2005 recule, comme on peut le voir sur cette série photographique (Figure 7).

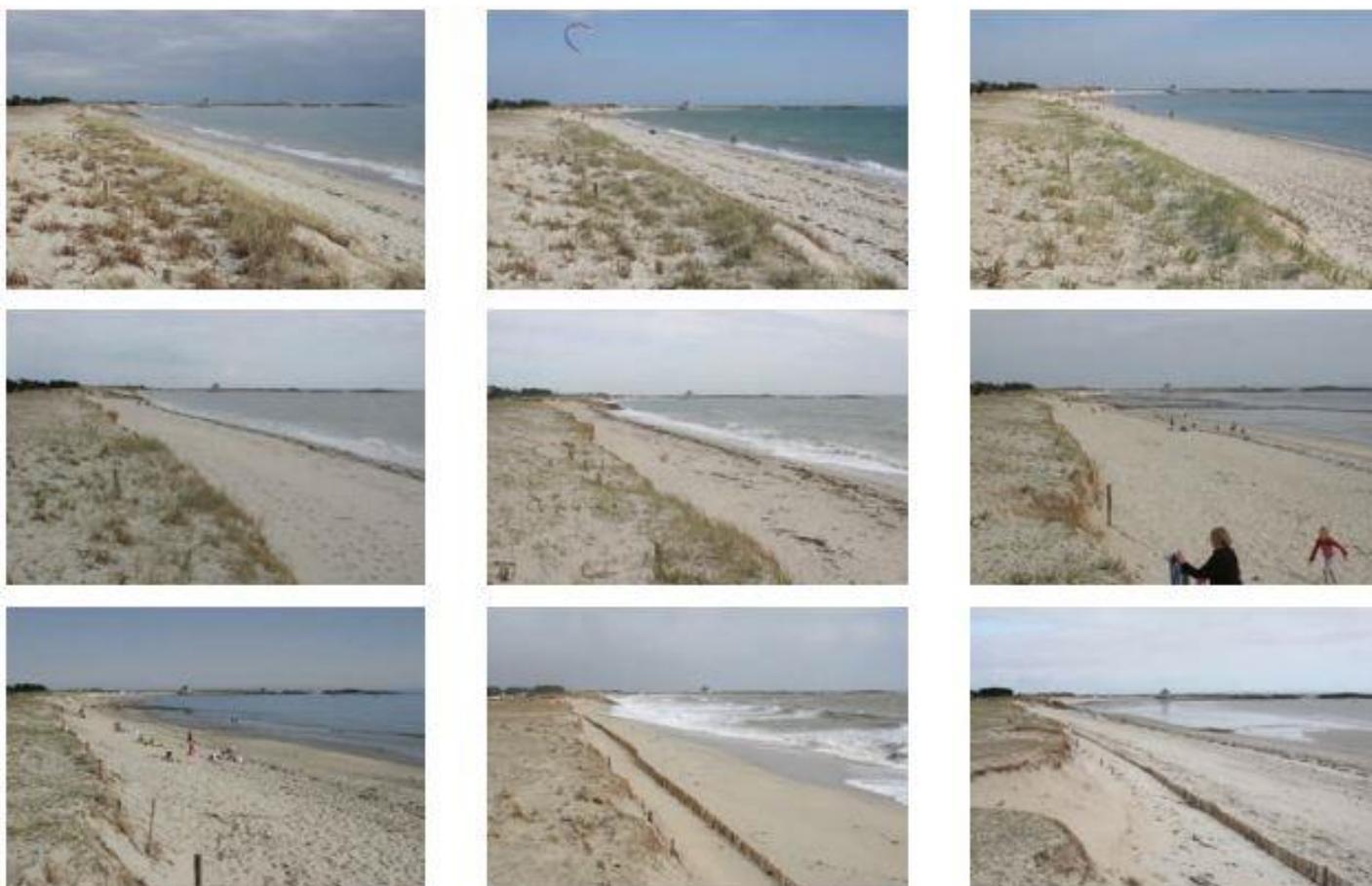


Figure 7 : Série photographique de l'évolution du traie de côte à Sarzeau : 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014
 Source : Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le Parc a intégré dès le départ la valorisation de la participation des citoyens aux travaux effectués à travers l'itinéraire photographique et par des expositions photographiques. Ces expositions pouvaient montrer des images avec des pas de temps différents, par exemple, de cinquante ou cent ans sur des photos aériennes et des cartes postales, avec la contribution des Archives Départementales du Morbihan. De plus les participants du premier recueil d'images, les habitants, ont été de nouveau invités pour réinterpréter les vues, avec un recul de cinq et de dix ans.

On constate que le Parc du Golfe du Morbihan a mis en application l'Observatoire Photographique du Paysage avec une large variété d'objectifs et de méthodes combinées et veille à l'animation constante de l'outil. De plus le travail fourni par cet Observatoire a permis, aux six communes de la presqu'île de Rhuys du littoral Sud, d'intégrer comme indicateurs d'évaluation de leur SCoT certains des points de vue et ils les ont même complétés par d'autres points sur des enjeux qui leur étaient propres.

L'Observatoire Photographique du PNR du Pilat

Comme présenté précédemment, l'OPP de ce Parc fut lancé à la suite du travail réalisé par la photographe Sophie Ristelhueber. Il faut savoir que l'OPP du Parc est mené depuis plus de vingt ans sur un cheminement pour l'adaptation et l'évolution de la méthode nationale.

La sélection initiale a donc été réalisée entre 1992 et 1994 par Sophie Ristelhueber, qui fut mandatée par le Ministère. Cette première sélection a donné lieu à un véritable prise de conscience du groupe de travail, composé notamment des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Office National des Forêts, qui furent horrifiés par les clichés, car l'on retrouve dans ces photos la notion de friche, des infrastructures routières, ferroviaires, qui sont en opposition avec des paysages de cartes postales dont les gens ont l'habitude.

Ce travail n'a donné suite qu'en 2008. Un travail de trois ans fut nécessaire pour réorganiser les informations subsistantes sur les clichés originels et les points de vue dans le but de réajuster la méthode. Ce travail fut suivi par la mise en place de « nouveaux » observatoires photographiques avec comme objet la culture ou l'agriculture, soit pour suivre des dynamismes, soit parce que la photographie était un outil exigé dans le cadre de dispositifs tel que les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN) et leur suivi.

Le Parc utilise l'Observatoire Photographique du Paysage pour diverses applications concrètes, notamment pour la négociation entre les acteurs. De plus lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, le Parc utilise l'OPP comme support d'aide à la décision, pour observer les tendances et pour apprécier notamment la densification du bâti et/ou le maintien de la trame verte et bleue à l'intérieur des communes.

Enfin, L'outil est en constante évolution et continue à se développer avec l'aide des nouvelles technologies et de l'informatique. Avec pour exemple, la mise en place en collaboration avec l'Université de St-Etienne, d'un mode de calcul permettant de montrer la superficie du territoire qui est visible à partir d'un point de vue.

3.2.2 « La vie idéale d'un OPP » : réflexion de 2016 de la fédération des PNR de France

A travers les PNR, l'Observatoire Photographique du Paysage a, au fil du temps, évolué et s'est développé dans de nombreuses directions, comme nous l'ont montré les deux exemples précédemment cités. Ces évolutions ne semblent possibles qu'à la suite d'une « émancipation » du protocole national. Mais cette émancipation amène son lot d'interrogations concernant les usages de l'outil. Les questions se multiplient donc quant aux perspectives et objectifs de l'outil. Est-ce un outil d'évaluation ? Un outil de sensibilisation ? Un outil d'aide à la décision ?

Ce sont les interrogations que se sont posé les PNR de France :

Dans les exemples que nous avons cités, ainsi que dans les observatoires en général, il n'est jamais mentionné un objectif d'évaluation, ou s'il l'est, il reste très peu explicite et mystérieux sur son fonctionnement. Alors qu'à sa formation l'Observatoire Photographique du Paysage fut créé comme un outil d'évaluation. Et dans le cas des PNR, un outil d'évaluation de leurs actions, en compensation de la portée juridique des chartes.

Aucun critère d'évaluation n'est mis en avant, ou n'est explicité. Il semble donc être laissé à la décision des structures porteuses de mettre en place leur propre méthode d'évaluation. Et à cela s'ajoute la question de la place du quantitatif et de celle du qualitatif. Car si l'on admet que l'outil sert à l'observation et que c'est participatif, un changement de regard de la population peut déjà constituer un objectif réalisé. Au moment de montrer les images, il faudrait évaluer la réaction des personnes qui regardent ces images, et non pas les aménagements produits. « *Nous pouvons citer des exemples comme celui de la Tour Eiffel, des éoliens, qui sont rentrés dans le regard de la société après un processus d'adaptation de l'observateur. L'indicateur sera uniquement le jugement des gens ; la part du « non visuel » de l'observatoire.* » [6].

Dans le cadre de ses travaux sur les perspectives de l'outil la Fédération des Parcs Naturels Régionaux continue ses réflexions. Est-ce que les OPP doivent devenir un outil complémentaire d'évaluation des chartes des Parcs Naturels Régionaux et/ou un véritable outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire ?

Le cadre participatif est aussi remis en cause, car le protocole national repose sur un cadre très rigoureux et contraignant. D'une part il est important de conserver ce cadre, pour pouvoir continuer à suivre les évolutions du territoire sur des repères déjà construits. D'autre part, un besoin d'élargir les usages et l'appropriation se fait ressentir, une approche moins technocratique, et cadrée et plus sensible, semble être à prendre en compte.

Le protocole national n'ayant pas été conçu pour répondre aux questions sociales, l'OPP doit être complété par d'autres outils pour permettre aux structures porteuses, par exemple les PNR, d'avoir des outils d'évaluation sur l'ensemble de leur champ de compétence.

Si nous reprenons le cas des Parcs Naturels Régionaux, ce sont des outils de développement durable, donc les questions sociales et les questions économiques ne peuvent pas être absentes et pourtant les OPP ne sont pas conçus, à ce jour, pour mesurer les questions du social ou de l'économie.

Enfin nous pouvons évoquer l'interrogation concernant l'appel à un photographe professionnel pour la réalisation de l'itinéraire photographique. Rappelons que l'OPP est avant tout un outil de compréhension des paysages, conçu pour mesurer l'impact des politiques publiques et constituer un instrument de négociation et d'échange avec les acteurs du territoire. Il paraît donc important que le photographe retenu pour la réalisation des clichés puisse être à même de réaliser une lecture de paysage, mais également de pouvoir procéder à une critique de sa démarche. Cependant, en suivant cette idée, le photographe ne perd-il pas la part subjective d'une création artistique ? Et qu'en est-il de la part sensible ? N'y aurait-il pas derrière cette interrogation, une question plus large quant à l'intérêt de faire appel à une équipe pluridisciplinaire, comportant un photographe et son approche sensible, mais aussi des spécialistes capables de faire une lecture de paysage et d'orienter la réalisation de l'itinéraire ?

Les quelques exemples de questionnement présentés, ici, ne sont pas qu'à prendre dans le cadre d'une structure porteuse telle que les PNR. Toutes les structures sont, ou vont être amenées, à répondre à ces interrogations.

4. Les nouvelles « formes » pour l'outil OPP

4.1 La double approche analytique et participative : exemple OPP Pays du Vignoble Nantais

4.1.1 Pourquoi le besoin d'une connexion entre ces deux approches ?

L'Observatoire Photographique du Paysage est un outil en constante évolution, qui se veut capable de répondre à la demande sociale de paysage, consistant à l'aspiration à une meilleure qualité de vie. Cela en guidant les élus et les habitants dans leur compréhension des paysages de leur territoire afin qu'ils soient en mesure de « penser » les paysages de « demain ».

C'est dans ce cadre que ma mission de stage au sein du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, a pris racine.

Mais tout d'abord, commençons par définir ce qu'est un syndicat mixte afin de comprendre pourquoi cette structure est pertinente pour porter un projet tel qu'un Observatoire Photographique du Paysage.

Le syndicat mixte est un établissement public qui permet d'assurer la coopération entre plusieurs collectivités territoriales. Il a été créé par le décret-loi du 30 octobre 1935. C'est un outil simple pour permettre à plusieurs partenaires de créer une structure chargée de gérer un service public ou une activité d'intérêt général. On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Dans notre cas, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais est composé de 2 intercommunalités, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la communauté de communes Sèvre et Loire, couvertes par un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et 2 communes de l'agglomération Nantaise, Vertou et Basse-Goulaine. Ceci pour un total de 29 communes comme nous pouvons le voir sur la carte ci-dessous (Figure 8).



Figure 8 : Carte représentant la délimitation et le nom des 29 communes du Pays du Vignoble Nantais
 Source : Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Il faut savoir qu'aujourd'hui, le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais est un syndicat à la carte avec deux périmètres :

- Le pôle SCoT-Pays : 27 communes, 2 communautés de communes,
- Le pôle Culture - Patrimoine : 29 communes (les 27 communes du Pays ainsi que Vertou et Basse-Goulaine).

Et quatre compétences (Annexe I) :

- « Le SCoT est un outil (document d'urbanisme) dont l'objectif est d'organiser de manière cohérente son territoire (27 communes) pour les quinze prochaines années. La révision du SCoT a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical le 29 juin 2015. D'une manière générale, le pôle a pour mission de suivre, d'évaluer et de faire vivre cet outil.
- Le Pays est un lieu privilégié de coopération entre les 2 intercommunalités. Territoire de projets, il coordonne, impulse et met en œuvre les grandes orientations du SCoT, le programme Leader, le Conseil de Développement.
- Le pôle Culture - Patrimoine poursuit plusieurs missions : animation du label « Pays d'art et d'histoire » et gestion d'un équipement culturel : le Musée du Vignoble Nantais.
- Promotion touristique - Depuis février 2012, le syndicat a la compétence « démarche de promotion du tourisme ». Dans le cadre de cette compétence, le syndicat porte l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes. » [7]

Revenons maintenant à la genèse du projet. Lors d'une matinée d'échange, organisée par le Syndicat, dans le cadre de la compétence développement durable, le 29 novembre 2018; élus du Pays du Vignoble Nantais, agents des collectivités et de l'Etat ainsi que partenaires institutionnels du territoire, ont été invités à venir échanger sur l'évolution des paysages et leur capacité à analyser les dynamiques actuelles. Le constat suivant en a découlé : La thématique du paysage est régulièrement interpellée dans le cadre des conférences organisées par le Pays d'art et d'histoire (Université sur Lie), de différentes études, reconduction photographique (Figure 9) et des expertises locales (diagnostic de PLU, ateliers Paysages...).



Figure 9 : Reconduction photographique de la frange urbaine de Basse-Goulaine montrant ses évolutions drastiques
Source : Cabinet VU D'ICI – 05/05/2009 et Jonathan RETIERE 20/11/2018

Cela a reflété une volonté de s'approprier de manière plus aboutie les évolutions paysagères du Vignoble Nantais. Cependant il manque aujourd'hui les éléments de lecture qui permettent d'avoir une vision d'ensemble et synthétique de l'évolution du territoire.

Car le paysage recouvre une dimension particulière dans le PVN. C'est un territoire possédant des paysages emblématiques fondateurs de l'identité même du territoire, qui font la réputation du vignoble nantais bien au-delà de ses frontières :

- Ses paysages qui alternent plateaux et coteaux viticoles, qui offrent une visibilité internationale grâce à l'activité qu'ils produisent
- Les contreforts de la Loire monumentale au Nord
- Une architecture clissonnaise spécifique, qui apporte une forte dimension touristique au territoire

De plus c'est un territoire qui évolue en fonction de dynamiques fortes, telles que la pression de l'agglomération nantaise ou encore la pression maraîchère, qui entraînent un véritable questionnement quant aux devenir de ce territoire. Ce sont ces différents éléments qui sont à la genèse de la volonté du territoire de se doter d'un OPP.

Suite à ce temps de concertation autour du développement durable, il fut donc décidé de développer un Observatoire Photographique du Paysage. Cependant une direction particulière fut prise car ce projet n'est pas né de la volonté d'une seule compétence du Pays. Les élus du Pays du Vignoble nantais, sur la base des éléments présentés et des expériences rencontrées (exemple de l'OPP du Pays Voironnais) ont donné leur feu vert à l'engagement d'un travail pour la mise en place d'un OPP.

Le modèle retenu pour cet OPP mobilise deux compétences du Syndicat mixte, plus celle du développement durable : La compétence SCoT et la compétence Patrimoine qui détient le label « Pays d'art et d'histoire ». Ce label « *qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.* » [8]

Cette double-compétence permet d'élargir l'horizon de l'OPP pour lui confier :

- Une dimension analytique
- Une dimension participative

Cette démarche collective entre deux compétences du Syndicat permet d'avoir une action transversale, sur les questions d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement durable, de patrimoine... par le biais du paysage, qui n'est autre que le cadre de vie de nos sociétés. De plus, ces compétences comme nous avons pu le dire précédemment sont des « facilitateurs », de par leurs objectifs, à l'impulsion de la mise en place d'un OPP. L'Observatoire ne prend pas seulement en compte une variable de l'aménagement, mais les lie toutes entre elles afin d'avoir une image d'ensemble du maillage du territoire et non plus une vision en silos de chaque thématique. Cet outil va être complémentaire aux différentes données statistiques dont dispose le Syndicat, pour évaluer l'évolution des territoires. Ce dispositif permet d'enrichir l'approche dans une dimension plus qualitative. Il a donc été choisi de mettre en place un observatoire à deux « dimensions » : Une approche analytique et une approche participative.

Ensuite, cet OPP, faisant partie de la nouvelle génération, a pour vocation d'être un nouvel indicateur pour l'évaluation du SCoT. Grâce à ses différentes campagnes de reconductions photographiques, l'Observatoire s'enrichira, et va permettre d'apporter une véritable plus-value quant au suivi de l'évolution des paysages du Pays du Vignoble. De plus il permet un découpage basé sur les caractéristiques paysagères (ambiances paysagères, topographie, végétation, implantation humaine...) et non sur les limites administratives.

De même, cet OPP a pour projet de développer une approche participative. L'exemple « phare » qui a bercé ce projet c'est l'OPP du Pays du Voironnais. Lancé en 2016 dans le cadre du Schéma de secteur, qui est un document optionnel qui peut être élaboré sur une partie du territoire présentant des enjeux particuliers, en déclinaison d'un SCoT. Et avec le concours de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et le Pays d'Art et d'histoire. Sa compétence Pays d'art et d'histoire, a permis la mise en place d'une programmation culturelle

à l'année thématique (Annexe II). Cette année la programmation était tournée vers 25 points de vue, choisis à la loupe et immortalisés par l'objectif de Thierry Bazin, artiste photographe. A travers ces points, de nombreuses animations sont réalisées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire et permettent d'évoquer l'histoire des paysages par des « enquêtes urbaines & paysagères » qui entraînent les participants à se balader et retrouver les lieux cités et vus dans des cartes postales anciennes ou documents en tous genres, à discuter des paysages actuels par des « cafés bavards » ou enfin à voir les paysages de demain par des « ateliers croquis ». De plus le Pays du Voironnais s'est doté d'une plateforme internet avec un onglet paysage où il est possible à tous de partager ses reconstructions photographiques, ses nouveaux points de vue, ses croquis, ses poèmes, ses textes, ses vidéos... afin qu'ils soient intégrés à l'Observatoire Photographique du Paysage.

Cette approche participative va venir compléter l'approche analytique, par une vision sensible du territoire par ses habitants et usagers, et cela grâce aux actions menées dans le cadre du label "PAH".

Enfin, l'observatoire n'est pas qu'un outil photographique, il doit être un lieu d'échange et de réflexion sur les questions paysagères d'un territoire. Il se veut être un outil pouvant être manipulé et compréhensible par tous, tant pour les élus, comme aide à la décision dans leurs politiques d'aménagement du territoire, que pour les habitants et leur prise en main des paysages. Cet observatoire se veut devenir une plateforme d'échange, un lieu de débat sur les questions paysagères.

En conclusion, cette double approche permet une complémentarité « des regards ». L'objectif est de lier ces deux approches (analytique / participative), afin qu'elles s'alimentent et se complètent et que l'Observatoire Photographique du Paysage devienne un outil coopératif, liant les habitants et les acteurs de l'aménagement du territoire sur un sujet commun : l'évolution paysagère de leur territoire. Ceci afin de ne pas se limiter à une vision du paysage ; que ce soit celle d'un expert, des élus ou des habitants, mais bien une interconnexion entre ces différentes dimensions afin d'obtenir une analyse et une compréhension la plus fine possible, pour un territoire vu et vécu par ses résidents.

4.1.2 Méthodologie de l'OPP, vers une démarche de prospective

La mission a donc été de construire la méthodologie de mise en œuvre de cet outil à « double approche ». Un outil qui a pour volonté de se rapprocher d'une démarche de prospective territoriale, ou du moins qui a une réelle vocation de prospective sur le territoire du Pays du Vignoble Nantais.

Quels choix furent faits quant à la méthodologie et la gouvernance de cet Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais ?

Tout d'abord, le projet est supervisé par un comité de pilotage de 10 élus du Pays du Vignoble Nantais, des intercommunalités et de la commune de Vertou ainsi qu'un comité technique constitué de l'animatrice de l'architecture et du patrimoine, du chargé de mission SCoT, de la directrice du Syndicat, et des 2 vice-présidents en charge du Patrimoine et du SCoT.

De plus, un « Labo des Paysages » est constitué pour enrichir et ouvrir par un regard extérieur les enjeux et avancées de l'Observatoire. Il comprend une vingtaine de personnes associées au comité technique. Y siègeront des agents de chaque intercommunalité, ainsi que des représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), de la

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), du CAUE, du Syndicat Mixte Loire et Goulaine, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), de la Fédération des Vins, de l'association Le Forum (association patrimoniale et d'histoire locale à l'échelle du PVN) et de l'Université de Poitiers (apporte un regard sur les questions de friches viticoles).

Cette forme de gouvernance a été mise au point afin d'appuyer cette idée de « double approche » analytique et participative. En alliant dans la « création », comme on peut le voir dans la figure 10 ci-dessous, des acteurs institutionnels et des partenaires associés, acteurs de l'aménagement du territoire de près ou de loin, le Syndicat cherche à obtenir cette complémentarité des « regards » recherchée.

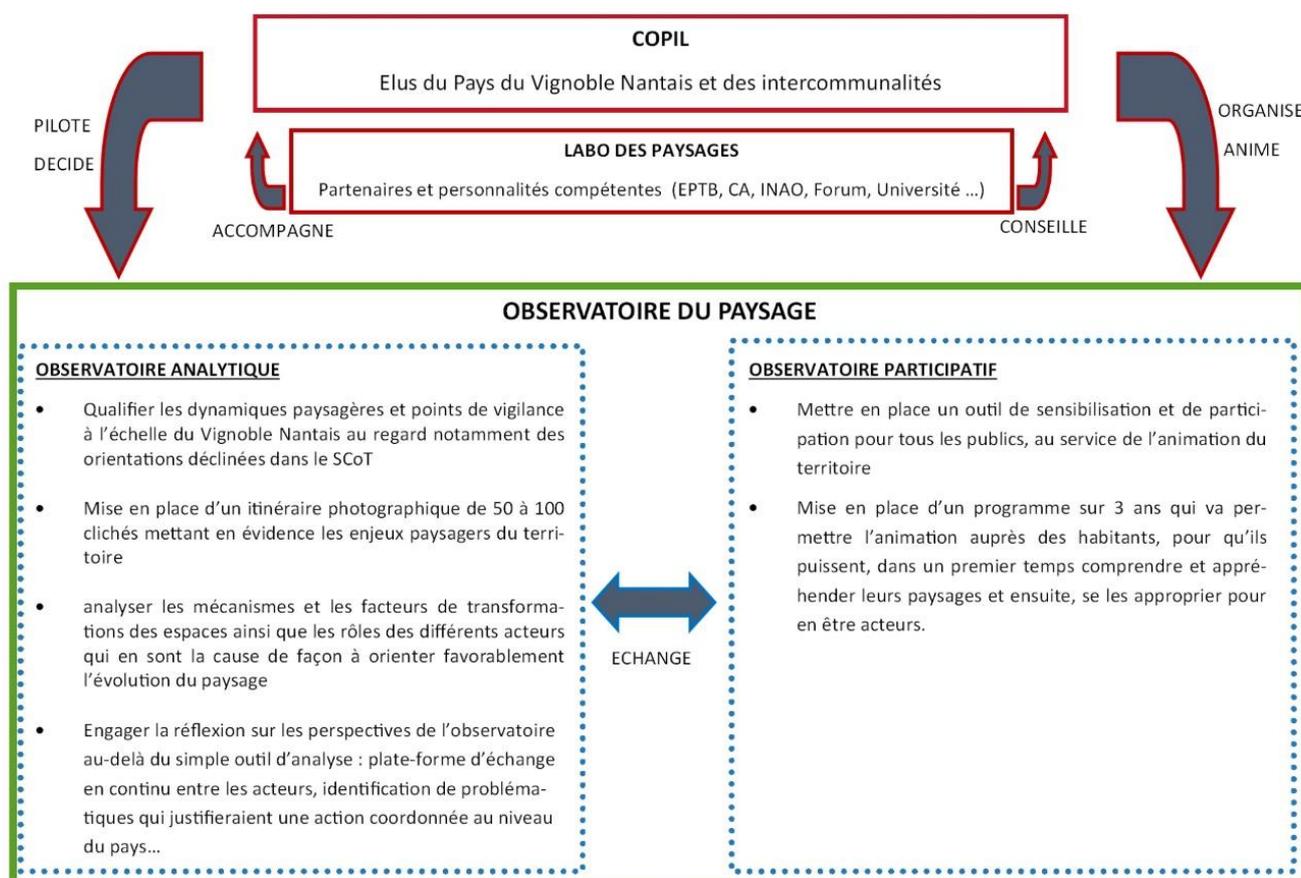


Figure 10 : Schéma représentant le fonctionnement de la gouvernance du projet Observatoire Photographique du Paysage
Source : Liam PICARD

Quant à la méthodologie adoptée ; le choix a été de commencer par l'approche analytique afin de posséder un socle solide de connaissances sur le territoire qui va permettre de nourrir l'approche participative.

Le déroulé de l'approche analytique

Pour commencer, l'approche analytique s'appuie sur les unités paysagères. Une unité paysagère est une portion d'espace homogène et cohérente tant sur les plans géologiques, topographiques et socioéconomiques. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. Ces unités paysagères (Figure 11) ont été identifiées sur la base de l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire.

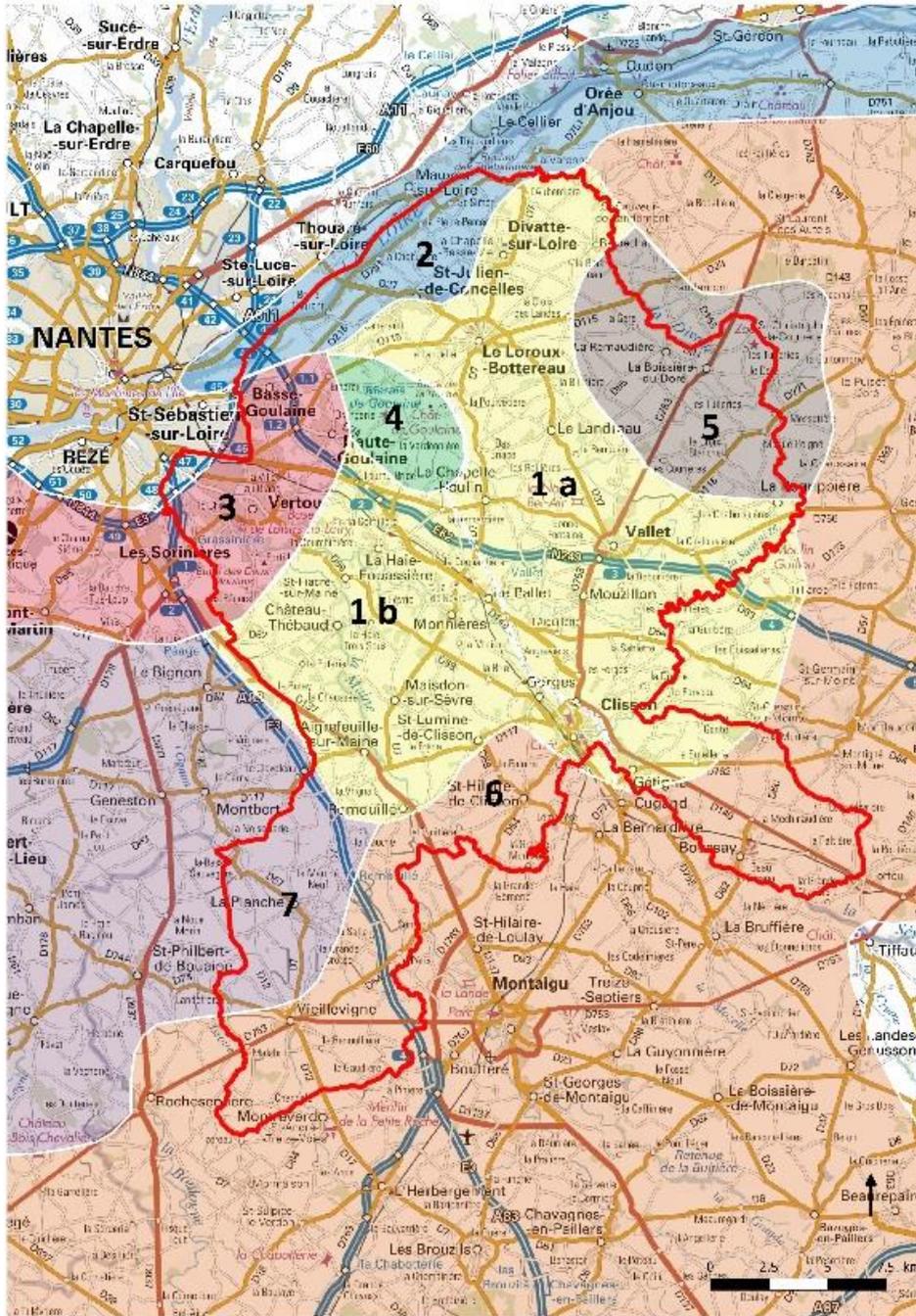


Figure 11 : Carte des Unités Paysagères dans la délimitation du Pays du Vignoble Nantais
Source : Jonathan RETIERE et Liam PICARD

- 1 Le Vignoble du Pays Nantais
- 1a Le vignoble entre Loire et Sèvre
- 1b Le vignoble entre Sèvre et Maine
- 2 La Loire maraîchère de la Divatte
- 3 La couronne viticole péri-urbaine
- 4 Les marais de Goulaine
- 5 Le plateau viticole bocage
- 6 Le bocage Vendéen et Maugeois
- 7 La plaine maraîchère de La Planche

Ce découpage par unité paysagère a servi à orienter tout le reste du travail « d'état des lieux » et à formater les différents rendus présentés sous la forme de tableaux détaillés par entrée thématique et par unité paysagère (Annexes III, IV, V).

De plus, ce travail d'état des lieux s'est principalement appuyé sur les SCoT. Les thématiques qui y sont explicitées sont les portes d'entrées choisies pour l'analyse paysagère effectuée tout le long de ce travail. Les thématiques des tableaux furent donc retenues sur les indications du SCoT. De même les points de vigilance, qui vont vous être explicités ci-dessous, sont classés par ces mêmes thématiques afin qu'ils soient les points de départ des enjeux de demain qui vont pouvoir alimenter la base des indicateurs de suivi d'un futur SCoT. Cette mise en perspective avec le SCoT fait de l'OPP un outil d'évaluation de la stratégie territoriale qui dépasse le stade du simple outil de diagnostic.

La première étape de connaissance approfondie du territoire, s'est soldée par la réalisation d'un **diagnostic paysager**.

Ce diagnostic se découpe en 7 thématiques clefs définies sur le territoire :

- Géomorphologie du territoire ;
- Agriculture ;
- Urbanisation ;
- Patrimoine ;
- Infrastructures et réseaux ;
- Paysage

Ces thématiques ont permis d'aborder tous les grands aspects du territoire sous un angle paysager. Exceptées les thématiques « Géomorphologie » et « Paysage », les autres restent constantes afin d'avoir la même base d'analyse pour toutes les étapes de l'étude. Grâce à cela une comparaison est réalisable entre les trois étapes de ce travail d'état des lieux.

Le diagnostic est comme un « regard » détaillé sur le territoire du Pays du Vignoble. Il a donné naissance à un premier tableau récapitulatif (Figure 12) décrivant succinctement les caractéristiques de chaque unité paysagère et cela par axe thématique. Cela nous a permis de placer le « socle » de connaissance qui a guidé la continuité de notre travail.

GEOMORPHOLOGIE	AGRICULTURE	URBANISATION	PATRIMOINE (Patrimoine bâti, naturel et culturel)	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	PAYSAGE
4 - Les marais de Goulaine					
- Marais de Goulaine prolongement des dépôts alluvionnaires de l'axe ligérien (Loire), insérés dans plateau viticole - Délimités par coteaux viticoles qui offrent points de vue remarquables sur dépression marécageuse	- Culture de la <i>gouche</i> , dans zone inondable, permet protection de la faune et flore - Prairies humides et bocage aux alentours en développement qui entraîne une fermeture visuelle et gomme spécificité cuvette topographique - Activité viticole prédominante bordure des marais - Présence activité maraîchère au nord-ouest	- Horizon marais marqué par bourgs situés en promontoire sur le plateau avec vue panoramique sur marais - Forte pression urbaine et concurrence pour occupation des sols face à agriculture	- Classée Natura 2000, et zone protégée - Possède fort patrimoine naturel et paysager, avec zones humides bocagères et marécageuses - Nombreux ouvrages hydrauliques issus activité commerciale, agricole et de transports, Pont de l'Ouen, réseaux de canaux et de douves reliant marais, quais et ports des hameaux et bourgs - Présence d'un habitat vernaculaire modeste - Patrimoine bâti reconnu avec le Four à chaux du <i>Moutou</i> et le château de Goulaine	- Présence canaux pour activité agricole, assainissement des marais	- Plateau viticole bascule vers prairies inondables ouvrant longues perspectives sur les vallées et vues imprenables sur métropole Nantaise (Butte de la Roche) - Contraste fort entre paysage viticole structuré et « aride » et paysage du marais où eau omniprésente - Perspectives sur vignes intéressantes à l'ouest où plateau s'incline vers marais de Goulaine - Le développement de rideaux de peuplier tend à la fermeture visuelle des marais

Figure 12 : Extrait du tableau récapitulatif du diagnostic paysager réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais
Source : Liam PICARD

S'en est suivi, une étude des **dynamiques paysagères**, par unité paysagère. Pour cette seconde phase les thématiques furent légèrement remaniées pour répondre à des questions de dynamiques :

- Ressources environnementales ;
- Agriculture ;
- Urbanisation ;
- Patrimoine ;
- Infrastructures et réseaux

Ce travail fut réalisé afin de comprendre l'évolution des thématiques, précédemment citées, au cours du temps jusqu'à nos jours et leurs possibles orientations futures. Ceci a permis de faire un premier repérage des zones où les dynamiques paysagères ont fortement évolué, ou à l'inverse, sont restées latentes. Cette étude a aussi donné lieu à un tableau récapitulatif (Figure 13).

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES	AGRICULTURE	URBANISATION	PATRIMOINE	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX
4 - Les marais de Goulaine				
- Relative stabilité paysages - Site classé et inclus dans réseau européen « Natura 2000 » - Fermeture paysage, moins bonne visibilité et accessibilité par usagers - Rééquilibrage des cours d'eau pour contrecarrer linéarité : meilleur écoulement des eaux	- Evolution activités agricoles moindre car classé site Natura 2000, peu d'expansion et concurrence importante sur territoire très réglementé, entraînant parfois conflit (question du niveau des eaux) - « invasion » marge des marais par viticulture, ex : La Chapelle-Heulin - Reprise des activités difficile car zone à caractères spécifiques - Concurrence avec expansion urbaine bourgs adjacents	- Croissance bourgs limitée par protection et en concurrence avec agriculture pour meilleures terres - Haute-Goulaine et hameaux connaissent expansion urbaine relative	- Aménagé par marquis de Goulaine partir XVIIème siècle, utilisé par paysans, ports indispensables pour transport marchandises par canaux jusqu'au XIXème siècle - Plus vocation commerciale ou de transport mais environnementale - Réhabilitation bâti traditionnel et revalorisation du Four à chaux	- Commerce perdu son importance avec construction routes et voies de chemin de fer au XIXème siècle, en 1855, construction digue de la Divette pour protection contre inondations arrêt navigation sur marais

Figure 13 : Extrait du tableau récapitulatif des dynamiques paysagères réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais
Source : Liam PICARD

De plus, grâce à la définition des dynamiques paysagères, **des points de vigilance** par unité paysagère et thématiques, ont été formulés (Figure 14). Ces points de vigilance ne font pas office d'enjeux sur le territoire. Ces points correspondent aux éléments paysagers à suivre sur le territoire. Ces points ne sont pas accompagnés de verbes d'action donc ne préconisent aucune opération par la suite, ce sont des constats réalisés suite à une étude

approfondie, sur lesquels les acteurs du territoire devront choisir de se positionner ou non pour le devenir des paysages de leur territoire.

4 - Les marais de Goulaine				
1. Les franges du réservoir de biodiversité	5. La limite de la frange urbaine	7. Une activité agricole en adéquation avec les limites de la zone protégée	8. La prolongation des actions en matière de valorisation du patrimoine	10. La mise en loisir et la découverte de la zone protégée
2. La fermeture des paysages des marais	6. Le traitement qualitatif des entrées de ville, avec les transitions entre l'espace rural et l'espace urbain		9. Le développement d'outils permettant une requalification du bâti rural en adéquation avec les typologies architecturales locales	
3. Les paysages et milieux remarquables				
4. L'animation de la Trame Verte et Bleue y compris au niveau urbain				

Figure 14 : Extrait du tableau récapitulatif des points de vigilance réalisé pour le Pays du Vignoble Nantais
Source : Liam PICARD

Pour finir, ces différents tableaux furent accompagnés par des prises de photos sur le terrain afin de rajouter un aspect concret à cette première phase théorique. Quant à la formulation des points de vigilance, ceux-ci furent retranscrits sous la forme d'une cartographie sous Système d'Information Géographique (SIG) (Figure 15) représentant un premier travail d'identification de zones à enjeux pour l'itinéraire photographique de l'Observatoire Photographique du Paysage.

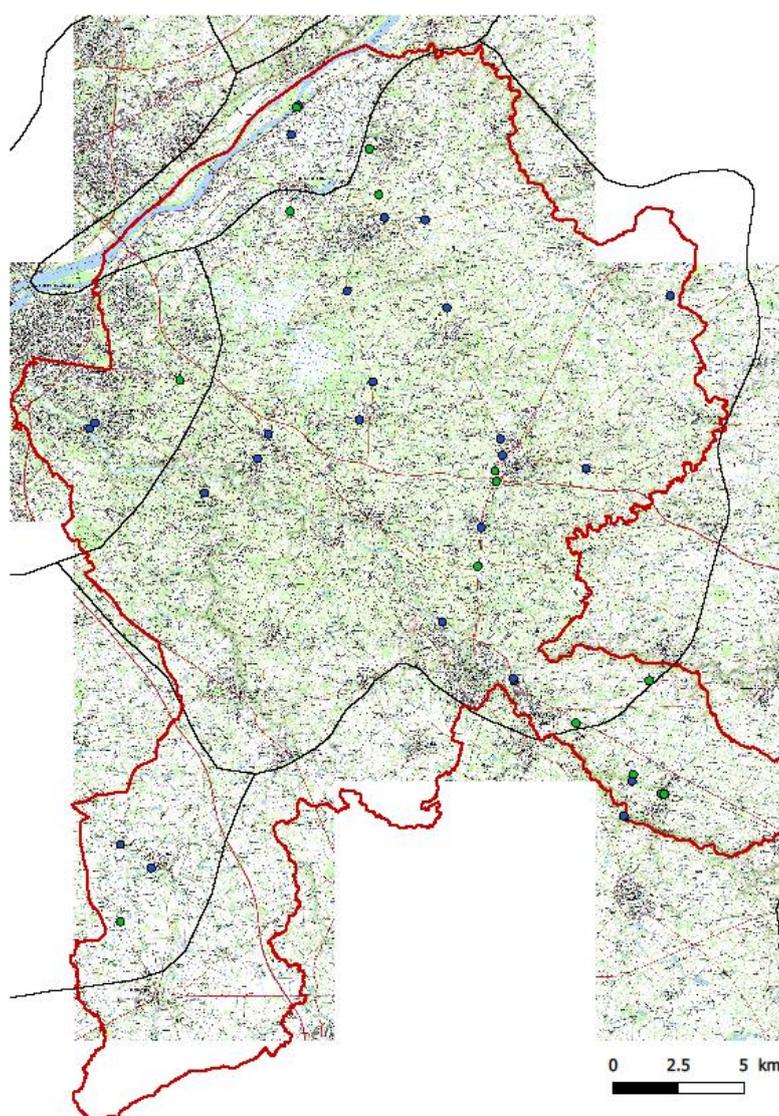


Figure 15 : Carte interactive représentant une première identification photographique des points de vigilance, classés en deux catégories ; les points de vigilance majeures en bleu et les points de vigilance par UP en vert

Tout ce travail n'a pas simplement été réalisé suite à des observations de terrain et des recherches théoriques sur le territoire, il a été couplé à un travail d'entretiens et de réunions avec les grandes institutions en charge du paysage et de l'aménagement du territoire, ainsi que de tous les acteurs (privés et/ou associatifs) participant à la formation et aux devenir des paysages. Ces entretiens et réunions se sont déroulés sur les quatre premiers mois de la mission :

- 11/04/19 Communauté de communes de Sèvre et Loire
- 29/04/19 DDTM et DREAL Pays de la Loire
- 09/05/19 Clisson Sèvre & Maine Agglo
- 10/05/19 Association Le Forum
- 13/05/19 Fédération des vins
- 14/05/19 Chambre d'Agriculture
- 23/05/19 Syndicat Loire & Goulaine
- 29/05/19 INAO Nantes
- 12/06/19 Fédération des maraichers
- 14/06/19 EPTB Sèvre Nantaise

Toute cette première partie de la mission réalisée à ce jour a permis d'établir la base de connaissances nécessaire à la mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage, mais au-delà de ça, il a permis de faire connaître et de faire valider aux élus l'intérêt d'un tel outil sur leur territoire.

La mise en place de l'Observatoire sous sa forme finale va être réalisée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) qui va devoir s'impliquer dans les étapes suivantes :

- Présentation des caractéristiques et des dynamiques paysagères sur le Pays du Vignoble Nantais
- Identification et validation par les élus des enjeux paysagers sur le territoire au regard des objectifs qui auront été identifiés en matière de préservation, de valorisation, d'accompagnement au changement
- Sur la base des enjeux paysagers validés, la proposition de secteurs témoins en mesure de représenter les dynamiques et les enjeux
- La mise en place des clefs de lecture et du guide d'évolution des paysages qui permettront d'identifier et de qualifier les dynamiques paysagères sur les secteurs témoins après renouvellement des campagnes photographiques
- Assurer la prise photographique et l'analyse de la première campagne
- Guider les réflexions des élus et techniciens sur l'exploitation des analyses réalisées suite aux différentes campagnes photographiques

A travers cette « double approche », l'OPP du PVN, rentre dans une démarche de prospective territoriale. Se basant sur une base de connaissance fiables mais ne se détachant pas du « regard » de tous ceux qui vivent le territoire afin de rendre « complet » son diagnostic. De plus il a pour volonté de connecter tous les acteurs du territoire qu'ils soient élus ou habitants, dans la mise en place d'un projet partagé. Et cela grâce à sa portée analytique qui a vocation de servir d'indicateur pour le SCoT et de plateforme d'échange, mais aussi grâce à sa portée participative, en apportant l'approche sensible des habitants et usagers du territoire.

4.1.3 L'approche participative, création d'un programme culturel

Cette approche a pour but la sensibilisation des acteurs et des publics au paysage. Ceci a abouti à la mise en place d'un programme sur 3 ans qui va permettre l'animation auprès des habitants.

Ces 3 années correspondent à un découpage en trois phases, défini en amont afin que l'approche participative puisse se développer en commençant par être un « simple » outil d'animation sur les paysages du Pays du Vignoble pour finir par devenir un centre de la connaissance et une plateforme de débats sur les questions de paysage, construit pour et avec les habitants du territoire.

Ces trois phases vont donc amener progressivement les habitants à ce stade, avec, dans un premier temps une phase de sensibilisation aux questions du paysage afin que les habitants soient capables de comprendre et d'appréhender leurs paysages. Une seconde phase de « prise en main » des paysages, afin qu'ils s'approprient leur territoire pour en être acteurs. Et enfin une prise en main des problématiques paysagères du territoire, afin qu'ils soient en mesure de se « projeter » dans leurs paysages de demain.

Cette approche sera animée par le service Patrimoine (dans le cadre de l'animation du label Pays d'art et d'histoire), qui intégrera la question paysagère dans ses animations existantes ou en proposera de nouvelles : conférences (Université sur Lie), concours photographiques, ateliers d'initiation au paysage, visites accompagnées, expositions...

Toutes ces activités sont échelonnées dans le temps afin que les habitants puissent s'approprier leurs paysages. Le but étant qu'un lien se fasse entre les deux approches de l'Observatoire pour qu'elles s'auto-alimentent. L'idée n'est pas de développer deux approches distinctes, une à l'intention des élus et des institutions avec une vocation de soutien et d'évaluation des politiques du paysage, et une autre à l'intention des habitants, pour l'animation du territoire sur les questions paysagères. Le but est que petit à petit un lien se crée, permettant aux habitants de faire remonter grâce à l'outil Observatoire Photographique du Paysage, leurs représentations, leurs visions, leurs regards du paysage, et que, via l'OPP, les acteurs de l'aménagement puissent mettre en application ces remarques dans le cadre institutionnel.



Figure 16 : Photographies prises lors de l'animation « Créateur de paysages » réalisée par une artiste et à destination des scolaires
Source : Musée du Pays du Vignoble Nantais

Enfin, il faut savoir que l'approche participative ne part pas de zéro sur le Pays du Vignoble Nantais, elle est appuyée par des initiatives locales qui se développent dans le Pays, comme l'observatoire photographique de Gorges, impulsé par l'équipe patrimoine, qui a choisi de faire des reconstructions de photographies et cartes postales anciennes afin d'inviter les habitants à poser un nouveau regard sur le lieu de vie tout en découvrant son histoire. Ou encore les « balades découvertes » du Pallet afin d'échanger sur l'avenir du territoire avec les élus et évidemment toutes les animations et ateliers animés par le Pays d'art et d'histoire (Figure 16).

4.2 L'expérience de l'Observatoire Photographique du Paysage Participatif (OPP-P)

Au travers du recensement des observatoires, on constate une présence non négligeable des Observatoires Photographiques du Paysage Participatif et cela car L'OPP « séduit immédiatement le grand public » (Toublanc, 2004, p. 233), il peut faire l'objet d'actions participatives dans la conception de l'outil et/ou dans l'analyse des représentations sociales sur les dynamiques paysagères. De plus, les OPP ont « d'indiscutables qualités didactiques pour alimenter le débat sur l'encadrement de l'évolution du territoire » (Donadieu, 2000, p. 37), les institutions intègrent donc de plus en plus les habitants en complément de la démarche. Il existe deux grands modes de participation du public identifiés :

En amont de la constitution de l'itinéraire

Dans ce cadre le public est amené à prendre part au choix ou à l'alimentation des points de vue de l'itinéraire photographique de l'Observatoire. Comme exemple d'animation nous pouvons citer les ateliers participatifs du PNR de la Brenne, les concours photos (PNR des Ardennes), ou encore des recueils de photographies ou de cartes postales anciennes comme réalisé dans le cadre de l'Observatoire de Gorges (Figure 17).

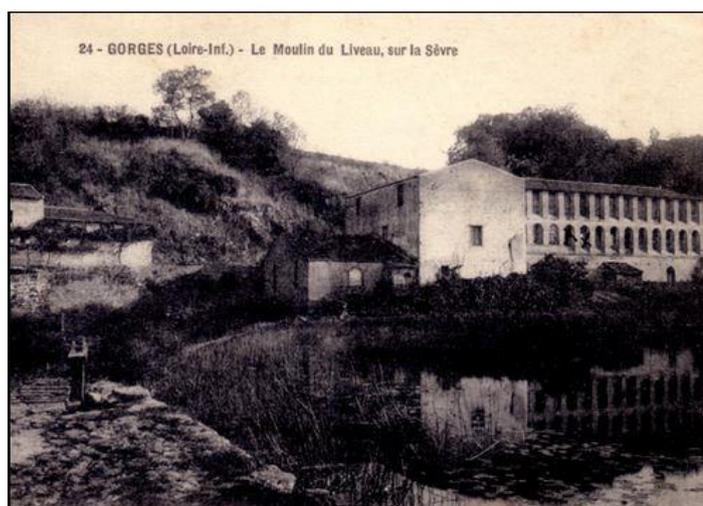




Figure 17 : Série photographique du Moulin du Liveau sur la Sèvre Nantaise, créée dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage de Gorges : début XXème, 1982, 2001, 2019
Source : Charline PEREZ

Il est cependant plus rare que la sélection finale des points de vue associe directement les habitants comme pour le PNR des Alpilles.

Certaines expériences vont même plus loin, comme on peut le voir avec l'Observatoire citoyen des paysages du Nord-Pas-de-Calais où la réalisation de l'OPP est conditionnée par la participation du public qui est incité à créer de lui-même les points de vue et à les reconduire. Ils doivent ensuite poster ces images via un site Internet qui constitue à terme l'OPP lui-même. Cette démarche novatrice est associée à la réalisation de l'Atlas de paysages.

De manière similaire, la plateforme Internet POPP Breizh, lancée en 2011 et livrée en 2016, est une base de données conçue pour être communes à tous les OPP de Bretagne. C'est une plateforme collaborative sous la forme d'un site internet comprenant une carte interactive. Le projet a pour but de permettre de rassembler les données collectées par les OPP bretons : L'OPP du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM), du Pays de Saint Brieuc porté par le CAUE 22, du Grand Site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, du Grand site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, des dunes sauvages de Gâvres à Quiberon et l'OPP de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire porté par Eiffage Rail Express.

Le site n'est pas encore totalement opérationnel (en phase de finalisation par la DREAL Bretagne), mais il proposera de nombreuses fonctionnalités innovantes (un « observatoire des paysages sonores » par exemple) et surtout un volet participatif. La POPP Breizh proposerait l'ajout de photos, commentaires écrits et témoignages enregistrés d'habitants.

Un autre exemple atypique est l'Observatoire participatif des collégiens girondins (LGV Tours Bordeaux). Dans le cadre de la construction d'une ligne à grande vitesse en Gironde et d'un « parcours éducation à l'environnement et au développement durable » mis en place par le Département. La mise en place de cet OPP avait pour but de sensibiliser les élèves aux évolutions du territoire et du paysage dues aux actions humaines. Les actions ont été guidées par le bureau d'étude Passeurs, spécialisé dans la médiation paysagère. Sur deux ans, des ateliers ont été menés avec des classes de deux collèges et ont abouti à la réalisation d'un site Internet. Le site expose le travail des collégiens : l'observatoire photo du chantier sur deux ans et des analyses paysagères (Figure 18).

Observatoire des paysages

Une première série de photos a été prise lors de la première sortie, le vendredi 19 novembre 2013. Une deuxième série a été réalisée en mai 2014. Et une troisième série a été prise avec une autre classe, le 26 mai 2015. Ces photos témoignent donc des évolutions que les élèves ont retracé en rouge sur les panoramiques.

PHOTOGRAPHIES RECONDUITES

Chemin de Seignan (vue sur la Grappe)

Panoramique de 5 photos au 64 mm - 14/11/13



64 mm - 05-04-14



64 mm - 26/05/15



Figure 18 : Restrcription du travail d'analyse paysagère d'une série photographique réalisée par deux classes de collégiens girondins sur les travaux de la LGV

Source : Collégiens girondins et BE Passeurs

En aval de la constitution de l'OPP

Ce mode de participation correspond aux missions de sensibilisation réalisées dans le cadre de l'OPP et non plus durant sa création. Ces opérations de sensibilisation permettent de faire participer activement le public qui, par le biais de consultations lors d'expositions ou d'animations, peut ainsi réagir aux évolutions paysagères mises en évidence ou, dans quelques cas plus rares, participer au choix de points de vue complémentaires ou encore à des reconductions photographiques, comme avec le PNR du Hainaut qui a organisé dans le cadre de son OPP-P un concours photo "Paysages d'hier à demain" qui s'est déroulé entre décembre 2008 et mars 2009. Les habitants étaient invités à reconduire eux-mêmes une photographie ou carte postale d'un paysage du Parc datant d'au moins dix ans afin d'observer l'évolution paysagère. La démarche a été menée à l'échelle réduite d'un PNR. Un petit nombre d'habitants a participé, ce qui a permis d'organiser une soirée et de procéder à un vote populaire pour désigner le premier prix. A la suite de ce concours, une ethno-sociologue, Laurence Carre, s'est entretenue avec certains participants volontaires afin de recueillir leurs perceptions du paysage et de son évolution, et ceci à travers la parole mais aussi par des photo-portraits

Pour retranscrire ce travail une exposition a été réalisée où l'habitant et son témoignage étaient davantage mis en avant que le paysage en lui-même. Chaque panneau représentait la personne posant « dans » le paysage qu'elle avait choisi, avec ses explications et sa définition du paysage. L'ancienne photo et sa reconduction issues du concours prenaient une place réduite dans le panneau.

4.3 Pistes d'exploitation et limites de ces nouveaux outils

Même si les nouvelles formes de l'OPP que ne venons de vous présenter, semblent se rapprocher du cadre idéal que pourrait avoir ces outils, que ce soit dans l'idée d'une approche à double dimension ou d'une utilisation de la participation des habitants tout le long du processus de mise en place et d'analyse de l'OPP, cela est encore loin d'être le cas, et ces outils ont eux aussi leurs limites.

Une des variables qui a un impact important sur le devenir d'un OPP est son cadre institutionnel. Au cours de la mission de mise en place de l'OPP du Pays du Vignoble Nantais, il est apparu très claire que l'exploitation d'un tel outil était fortement liée à la volonté des élus. La réalisation d'un projet de cette ampleur à l'échelle des paysages sur un territoire aussi vaste doit tout d'abord passer par l'approbation des élus du territoire. Cette validation pose la question de l'appropriation d'un outil de paysage qui se doit le plus objectif et inclusif possible. Le paysage étant une thématique transversale à toutes les disciplines, de l'aménagement du territoire en passant par l'économie jusqu'au sociale, il ne peut difficilement être utilisé sans une appropriation « politique », et se voit répondre aux attentes envisagées par les élus du territoire. De plus, la question du choix des points de vue est un élément qui revient souvent. Il y a tout un travail d'information et de transmission de connaissances à effectuer afin de faire comprendre que l'OPP est un outil de travail et que la beauté de l'image et de l'objet représenté n'a aucune importance, c'est l'enjeu paysager, la dynamique paysagère représentée qui doit être au centre des préoccupations. La notion de paysage étant souvent mal interprétée comme les « grands paysages », les paysages de nature, les points de vue qui seront généralement évoqués en premier seront ceux-ci. Et cela peut amener certains problèmes, par exemple, une commune « mal représentée » par un point de vue d'un itinéraire photographique peut entraîner de vifs débats quant aux objectifs et la portée des questions du choix.

C'est donc ici que les experts (techniciens, paysagistes, urbanistes, photographes...) ont un rôle prépondérant à jouer. C'est à la genèse du projet qu'un travail de définition et de partage des usages et perspectives de l'outil « Observatoire Photographique du Paysage » doit être réalisé, pour aider les élus dans leurs décisions quant à l'avenir d'un tel outil.

De plus, les élus ne sont pas les seuls à posséder un pouvoir limitant ou non sur le bon déroulement et les perspectives de l'OPP. L'implication des techniciens et des habitants est aussi importante pour l'exploitation de l'OPP. Une mauvaise valorisation, ou une valorisation trop tardive de l'outil auprès des habitants du territoire peut totalement handicaper un tel projet, car sans l'engouement de ceux qui vivent le paysage au quotidien l'OPP ne représente qu'une autre étude de paysage sans aboutissement, qui sera rapidement « classée » et oubliée.

Comment donc répondre à ces problématiques ?

Aucune solution type n'existe, et à chaque structure porteuse ses différentes limites. Dans le cadre de l'OPP du Pays du Vignoble Nantais en cours de création, ces questions se sont posées. Afin d'éviter d'entrer sur différents « terrains » politiques quant aux questions d'aménagements du territoire, les premiers travaux réalisés ont été totalement objectivés,

n'émettant aucun jugement sur telles ou telles dynamiques, et en mettant en place des points de vigilance dénués de verbes d'action et donc ne préconisant aucune mesure. Ceci a permis d'établir un dialogue sur des bases objectives avec les élus et les acteurs de l'aménagement du territoire et ce qui a permis d'arriver à des premières perspectives intéressantes pour l'outil quant à sa portée et à la transmission de son « savoir ».

Il a été clairement mis en avant la volonté que cet observatoire ne soit pas juste une nouvelle étude paysagère, mais un véritable outil d'assistance, de guide sur les questions de paysage, et cela tant pour les élus que pour les habitants. Plus largement, il doit constituer le lieu du débat, de prise de recul pour aborder la question de l'évolution des paysages. Deux directions en sont ressorties :

- L'observatoire photographique du paysage doit être un guide sur la thématique du paysage, et doit aider à mettre en valeur de bonnes pratiques paysagères et « inciter par l'exemple » les acteurs du territoire, qu'ils soient élus ou habitants.
- L'observatoire photographique du paysage doit être force de proposition et doit amener à une visée réglementaire afin de favoriser la qualité paysagère du territoire.

Les perspectives qui vont être abordées lors de la suite des travaux vont donc être tournées vers la mise en place d'un outil de suivi, qui devra venir en appui aux communes dans leurs questions relatives au paysage, peut-être sous la forme d'un guide des bonnes pratiques.

Mais principalement, l'Observatoire Photographique du Paysage devra être une plateforme d'échange sur les priorités paysagères. Une plateforme d'échange qui pourrait être animée par Centre Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), qui pourrait servir de liant entre les deux approches analytiques et participatives. Le CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville ou du pays concerné. Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité territoriale (musée, médiathèque, centre d'urbanisme, etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire.

Le CIAP a pour rôle de :

- Mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire en vue de favoriser un développement culturel profitable à tous ; à ce titre, le CIAP fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine du territoire concerné en présentant les étapes successives de sa constitution – sans omettre les parties les plus récentes – et en les contextualisant par l'apport de données géographiques, historiques, politiques, religieuses, socio-économiques, ethnologiques et techniques.
- Sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère de la ville ou du pays et l'impliquer davantage dans la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine.
Dans ce cadre, le CIAP constitue pour la collectivité un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours, etc.
- Offrir un support pédagogique, c'est-à-dire fournir les outils permettant d'analyser et de comprendre la ville in situ ainsi que de s'y repérer.
Véritable outil de médiation, il met à la disposition du visiteur les sources et les méthodes de constitution du savoir afin de lui permettre, lors de la découverte des sites, d'enrichir ses connaissances de façon autonome. [9]

5. Conclusion

Tout au long de cette étude, nous avons pu voir et comprendre les relations qui existaient entre prospective territoriale et Observatoire Photographique du Paysage, et ceci en développant les multiples évolutions qu'ont subies les Observatoires au cours du temps. Nous avons pu constater que le paysage n'est plus vu du même « regard », passant des paysages remarquables au cadre de vie des populations, un véritable engouement pour l'observation, la sensibilisation et l'évaluation des évolutions des dynamiques paysagères est apparu.

Tout d'abord nous avons pu mettre en exergue le lien qui existe entre la prospective territoriale et l'OPP. Au cours de l'histoire des politiques du paysage on voit que la prospective précède la création de l'outil OPP, mais ne connaît son véritable essor que dans les années 1990 au moment de la mise en place des fondements des politiques du paysage qui régissent encore aujourd'hui nos paysages. C'est évidemment à cette période que l'Observatoire Photographique du Paysage voit son apparition, et on décèle déjà de par la définition de ses objectifs une volonté de pouvoir servir d'outil à une démarche de prospective territoriale. Cependant l'outil OPP n'ayant pas de moyens définis, concrets quant à l'évaluation des dynamiques paysagères et donc la possibilité d'orienter les élus sur les directions à prendre en matière de paysage, l'OPP s'est principalement réduit à n'être qu'un outil de sensibilisation et de médiation sur les paysages au lieu d'être un outil d'aide à la décision et d'évaluation.

De ces constatations est née une grande diversité d'OPP, ne suivant plus entièrement la méthodologie du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire mais développant de nouveaux usages et perspectives. Portant une importance de plus en plus poussée au lien entre les habitants d'un territoire et le paysage, car ce sont eux qui ont un véritable « regard » sur les paysages, ce sont eux qui les vivent au quotidien. Et dans ces avancées on ne peut qu'observer le rapprochement qui se fait de nouveau avec la prospective territoriale. De nombreux OPP utilisent à travers leurs animations auprès des élus et des habitants des techniques, des ateliers de prospective territoriale. La question d'utiliser l'outil à des fins de perspectives quant aux devenir des paysages d'un territoire refait son apparition dans la création et dans le développement des OPP.

La remise en question du protocole national ouvre les portes à de nouvelles façons de concevoir les OPP, ce qui nous amène à l'expérience menée par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais. Même s'il n'est jamais question directement de « prospective territoriale », la mise en place de l'OPP sur le Pays du Vignoble Nantais a pour vocation, à travers sa double approche, de réunir tous les acteurs du territoire, et de leur donner à chacun une « voix » pour s'exprimer autour d'une discipline transversale, le paysage, sur les questions d'aménagement du territoire. Et ceci afin de pouvoir avec les clefs pour penser les paysages de demain.

En conclusion, cette étude tente de montrer que l'Observatoire Photographique du Paysage est l'un des outils capables de mettre en place une démarche de prospective territoriale, car il permet une étude approfondie des connaissances en matière de dynamiques paysagères sur un territoire donné. Puis il fournit une base de données qui permet de lancer le débat sur l'évolution des paysages auprès des acteurs et des habitants du territoire. Cependant cet outil a ses limites et on observe que dans de nombreux cas il vient en appui à d'autres outils qui sont peut-être plus à même de répondre à une démarche de prospective territoriale. En prenant en considération les questions socio-économiques, pas encore totalement prises en compte au sein des OPP. Des outils tels que les Plans de Paysage.

Bibliographie

BRUNET-VYNCK, V., 2004. Méthode pour les Atlas de paysages. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux. MEDD, Paris, 127 p.

CLERGUE L. & DUBOST F., 1995. Mon paysage, le paysage préféré des Français. Ed. Marval, Paris, 17 p.

CORDOBES S., 2017. Prospective : de l'ingénierie territoriale et urbaine à pédagogie scolaire. In : [en ligne]. [Consulté le 11 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/articles/prospective-ingenierie-pedagogie>

COUTANCEAU A., 2011. Etude de la complémentarité entre les dynamiques paysagères observées dans les séries photographiques de l'OPNP et les documents de connaissance et de planification. Mémoire de fin d'études Paysage, ACO, Angers, 13 p.

COUTANCEAU A., 2011. Etude de la complémentarité entre les dynamiques paysagères observées dans les séries photographiques de l'OPNP et les documents de connaissance et de planification. Mémoire de fin d'études Paysage, ACO, Angers, 9-11 pp.

DONADIEU P., 2009. Quel bilan tirer des politiques de paysage en France ? In : [en ligne]. 2009. [Consulté le 22 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.projetsdepaysage.fr/quel_bilan_tirer_des_politiques_de_paysage_en_france_

GALLETY J-C., 2009. Qu'est-ce que la prospective territoriale ? In : [en ligne]. Prospective territoriale : Comment construire aujourd'hui les territoires de demain ?, 18 Juin 2019, pp. 2-7. Disponible à l'adresse : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/MeP_Galley_080310_cle59fb16.pdf

LOINGER G. & SPOHR C., 2005. Prospective et planification territoriales. Etat des lieux et propositions. TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE, 24, 30 p.

LUGINBUHL Y., 2001. La demande sociale de paysage, Séance inaugurale du Conseil National du Paysage. In : [en ligne]. 2001. [Consulté le 11 août 2019]. Disponible à l'adresse: <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000726.pdf>

MEEDAT, 2008. Itinéraire photographique : Méthode de l'Observatoire photographique de paysage. MEEDAT, Paris, 72 p.

MICHELIN Y., 1998. Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, Cybergéo, Politique, culture, représentations, document 65. In : [en ligne]. [Consulté le 11 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://cybergeogeo.revues.org/index5351.html>

RAYMOND R., 2009. Les dynamiques paysagères : Retour d'expériences et réflexions – Atelier transfrontalier franco-anglais : 27 au 29 MAI 2008. MEEDDM – LADYSS, Paris, 63 p. Paysages photographiques, 1985. La mission photographique de la DATAR : Travaux en cours, Ed. Hazan, Paris, 515 p.

Sitographie

[1] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2017. Politique des paysages. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 22 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages>

[2] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2017. Le plan de paysage : agir pour le cadre de vie. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 22 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf

[3] GEOCONFLUENCES, 2017. Prospective territoriale, géographie prospective. In : [en ligne]. 2017. [Consulté le 22 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/prospective>

[4] PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2016. La vie idéale de l'Observatoire Photographique du Paysage. Travaux et réflexions sur les pratiques et perspectives des Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux. In : [en ligne]. 2016. [Consulté le 09 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/la_vie_ideale_dun_op_p-24062016ah.pdf

[5] MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, 2015. Observatoires photographiques du paysage « locaux ». Recensement et typologie. In : [en ligne]. 2015. [Consulté le 09 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Rapport%20-%20Observatoires%20photographiques%20du%20paysage%20«%C2%A0locaux%C2%A0»%20recensement%20et%20typologie.pdf>

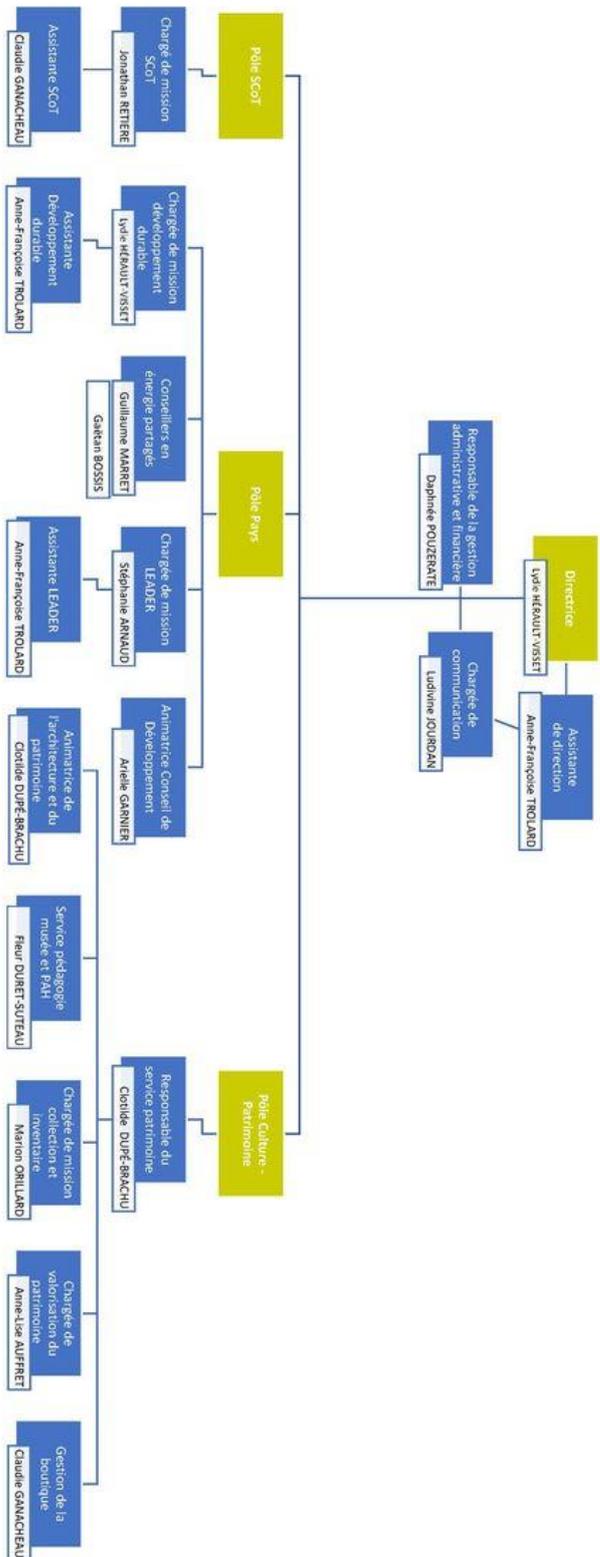
[6] PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE, 2016. La vie idéale de l'Observatoire Photographique du Paysage. Travaux et réflexions sur les pratiques et perspectives des Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux. 27 p. In : [en ligne]. 2016. [Consulté le 09 août 2019]. Disponible à l'adresse : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/la_vie_ideale_dun_op_p-24062016ah.pdf

[7] SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS. Le Syndicat Mixte. In : [en ligne]. [Consulté le 25 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.vignoble-nantais.eu/la-collectivite/le-syndicat-mixte/>

[8] MINISTERE DE LA CULTURE. Label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». In : [en ligne]. [Consulté le 25 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Ville-et-Pays-d-art-et-d-histoire#label>

[9] MINISTERE DE LA CULTURE, 2007. Centre de l'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Mode d'emploi. In : [en ligne]. 2007. [Consulté le 09 août 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.vpah.culture.fr/publi/ciap-2007.pdf>

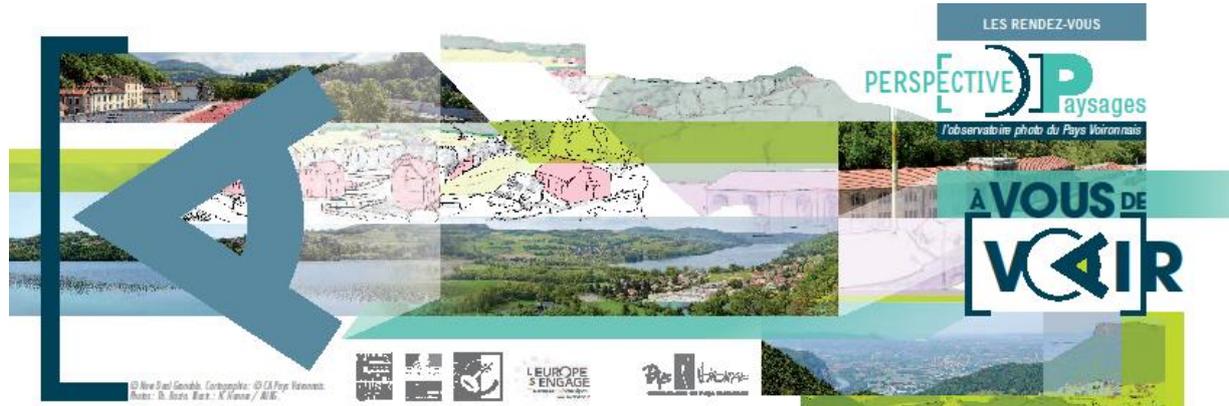
Annexe I : Organigramme du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais



Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

Avril 2019

Annexe II : Programmation culturelle du Pays du Voironnais



TOUS LES RDV EN UN CLIN D'ŒIL

OUVREZ L'ŒIL ET PORTEZ UN AUTRE REGARD SUR VOTRE TERRITOIRE...

PERSPECTIVE PAYSAGES
l'observatoire photo du Pays Voironnais

Entre cliché et réalité, plongez au cœur des paysages du Pays Voironnais depuis 25 points de vue, choisis à la loupe et immortalisés par l'objectif de Thierry Bazin, artiste photographe. Panoramas emblématiques ou avec un intérêt particulier, les vues de [Perspective Paysages]* vont devenir au fil du temps les témoins d'un territoire en mouvement.

Profitez aussi d'animations aux horizons variés pour balayer votre regard ou croquer ce qui vous entoure - ville, village, nature. D'hier à aujourd'hui et à demain, vous voilà face à des paysages pourtant familiers mais qui ont tant de choses à raconter à celui qui sait les regarder...

* [Perspective Paysages] et l'Observatoire Photographique des Paysages du Pays Voironnais, lancé en 2016 dans le cadre du Schéma de Secteur, il est destiné à servir de référentiel visuel pour suivre l'évolution du territoire. 25 points de vue ont ainsi été sélectionnés compte tenu de leur particularité (enjeux majeurs, intérêt local, point de vue emblématique) et seront suivis dans le temps.

SOIRÉE DE LANCEMENT

Des photos, des vidéos et des échanges pour une mise au point du regard à porter sur les paysages.

Inviés d'honneur : Daniel Quesney, photographe de l'Observatoire national Photographique des Paysages, et Thierry Bazin, photographe de [Perspective Paysages].

JEUDI 1^{er} JUIN - 19H30

◀ **CINÉMA PASSRL**
RUE DES FABRIQUES - VOIRON

[BALADES PAYSAGES]

Dimanche 4 juin 10H 2H

◀ FENÊTRE OUVERTE SUR LE PAYSAGE
Un voyage dans le temps pour ouvrir l'œil sur l'histoire du Paysage... Des premières figurations sur les tapisseries d'Aubusson à la création d'un jardin à la française, en passant par l'inscription du château dans son panorama actuel, capturez tous les points de vue du lieu!

Château de Vieu • Tél. : 04 74 88 27 32 • Tarif : 6,50 €

Dimanche 11 juin 15H 3H

◀ URBAN TRECK PAYSAGES DE VOIRON
Une balade sur les traces de paysages d'avant... Venez parcourir les chemins de traverse de la ville pour lever le voile sur ses mutations au fil du temps. De là les points de vue plongent sur les paysages passés et les perspectives des enjeux futurs.

Parvis de l'église Saint-Bruno • Voiron

Dimanche 20 août 14H30

◀ LE BELVÈRE DE CHALAIS EN CHARTREUSE
Implanté sur le Rocher de Bellevue, le belvédère panoramique et ses trois tables de lecture de paysage en mettent plein les yeux! À voir absolument!

RDV point de départ du sentier - Belvédère et Aiguille de Dhabis • Sur inscription • Sentier balisé accessible au plus grand nombre • Prévoir coupe-vent, eau et chaussures adaptées

Dimanche 17 sept. 15H 3H

◀ BALADE CROQUÉE AVEC EMDÉ
Un parcours inédit où l'œil est photographique et la main croqueuse d'extérieur! La balade invite à dessiner les paysages industriels du Val d'Ainan, en compagnie de EMDÉ, illustrateur, dessinateur.

Mairie de Saint-Bueil • Venir muni de son carnet et crayon

[BALADES D'ÉCRITURES EN PAYSAGE]

Et vous le paysage, comment vous l'écrivez ?
Pour comprendre le territoire, rien de tel que jeter son regard sur le paysage qui garde en lui les traces d'un passé géologique, paysan, industriel, agricole... Depuis un point de vue, le lieu devient co-naissance du monde et se lit autrement. La balade se déroule autour de temps de pause et de contemplation où le regard se fait plume, en s'appuyant sur des textes et en construisant des propositions d'écriture...

*Accompagné par Agora Peuple et Culture
La lecture des textes se fera dans un lieu en fin d'après-midi • Sur réservation*

Dimanche 18 juin 14H30 1
Parvis de l'Hôtel de Ville - Tullins

Dimanche 24 septembre 14H30
Parvis de l'Église - Saint-Sixte, Merlas
Accompagné par Emdé, graphiste, illustrateur, carnetiste

Dimanche 8 octobre 14H30 4
Parvis de l'Église - Paviot - Voiron

[CROC' PAYSAGES]

Et vous le paysage, avez-vous l'œil d'artiste ?
Plongez dans les œuvres des artistes dauphinois de la fin du 19^e / début du 20^e siècles pour découvrir leur regard sur le paysage de la ville... Sauriez-vous retrouver le lieu d'où ils ont peint cette place, cette rue, ce site ? Réalisez ensuite votre propre interprétation des paysages environnants du musée avec un atelier croquis, accessible à tout âge et tout niveau.

Mercredi 28 juin 14H 2H
Mercredi 27 sept. 14H 2H

◀ MUSÉE MAINSIEUX - VOIRON 1
Tous les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

Dimanche 13 août 15H 3H

◀ AU FIL DE L'EAU - LA FURE AU TEMPS DES GRANDES INDUSTRIES
Au cœur de la vallée, en longeant les abords de sa rivière, la Fure se découvre pas à pas et remonte aux derniers témoins de son histoire industrielle où l'eau sert à confectionner du papier.

Parking Stade Charvet • Rives • Prévoir eau et chaussures adaptées

Vendredi 16 juin 19H 1
Ferme des Pierres Gardées
77,35, route de Grosset - Vellanne

Jeu 21 septembre 18H 1
Café Le Perroquet
4, route de Saint-Nicolas - Saint-Etienne de Crossay

Jeu 12 octobre 18H30 1
Café Benoît
7, avenue Léon et Joanny Tardy - Voiron

[LES CAFÉS BAVARDS DU PAYSAGE]

Et vous le paysage, vous en pensez quoi ?
À l'heure de l'après, Agora Peuple et Culture vous pose la question par le filtre de jeux, d'anecdotes, de souvenirs et de points de vue! Chacun sera invité à raconter sa vision personnelle du paysage lors de cafés bavards. Un temps inédit, ludique et convivial assuré!

Vendredi 16 juin 19H 1
Ferme des Pierres Gardées
77,35, route de Grosset - Vellanne

Jeu 21 septembre 18H 1
Café Le Perroquet
4, route de Saint-Nicolas - Saint-Etienne de Crossay

Jeu 12 octobre 18H30 1
Café Benoît
7, avenue Léon et Joanny Tardy - Voiron

[ENQUÊTES URBAINES & PAYSAGÈRES]

À vos cartes, plans, boussoles !
L'enquête est lancée... À vous de jouer pour retrouver, entre photographies anciennes et autres documents, les indices sur l'évolution du paysage et l'histoire de la ville...

Accompagnées par un paysagiste et un guide conférencier • Activité accessible en famille

Mercredi 17 mai 15H 2H 1
Parvis de l'Église - Tullins

Dimanche 9 juillet 15H 2H 1
Place des Tilleuls - Chirens

Mercredi 12 juillet 15H 2H 1
Mairie - Paladru

[SKETCHCRAWL ou RANDO CROQUIS]

Et vous le paysage, vous l'illustrez comment ?
Une journée de balade à croquer! Aiguilles par des illustrateurs invités, chacun s'essaie en toute liberté à croquer sur le papier sa propre vision des paysages de la ville et de ses abords, en explorant tous les champs du possible!

Samedi 14 octobre 14H

◀ PARKING GRADINS DE ROIZE - VOREPPE
Venir muni de son carnet et crayon

[+] INFOS & réservations

Pays d'art et d'histoire du Pays Voironnais
07 78 11 00 77 - pah@paysvoironnais.com

Annexe III : Tableau du diagnostic paysager

GEOMORPHOLOGIE	AGRICULTURE	URBANISATION	PATRIMOINE (Patrimoine bâti, naturel et culturel)	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	PAYSAGE
1 - Le Vignoble du Pays Nantais					
<ul style="list-style-type: none"> - Vignoble implanté sur massif armoricain, sur large plateau incliné vers l'ouest et entaillé en son milieu par marais de Goulaine. - Evénement géologique imprégné territoire (butte de la Roche) marquant fortement direction géologique sous-croûte. - Modelé par réseau hydrographique : bassin Divesse, Sèvre Nantaise, Moine, Sanguesse, Maine et leurs affluents - Vallées marquent paysage par variations d'amplitude topographique proches à implantation vignes. - Vallées profondes, encadrées et caillées par cotreaux viticoles arborés et urbanisés - Vues dynamisées par convexités entre bourgs perchés sur plateau 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire à dominante agricole - Vigne culture principale et identitaire mais en décroissance - Nombres appellations protégées et contrôlées (AOC) - Présence polyculture élevage sur cotreau et plateau en bordure - Développement maraîchage au nord, nord-est et progression sur cotreaux viticoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité agglomération Nantes, silhouette urbaine visible sur horizon ouest vignoble et entraîne expansion urbaine (quillonnaise) des bourgs et hameaux, en priorité ceux en relation avec axes de transports majeurs - Logique implantation : accrotés articulés plateau et cotreaux boisés, centres urbains étirés sur pentes - Village structure spécifique : hameaux viticoles groupés avec anciens moulins signalant présence - Forte diffusion pavillonnaire au sein paysage édifié labellisé par nombre important de lieux-dits, engendrant transitions paysagères riches - Marques par estompage caractéristiques viticoles au profit aspect composite - Bourgs présents à proximité axes Nantes-Cholet-Boitiers objet pression urbaine traduit par extensions pavillonnaires importantes et par développements zones d'activités marquant entrées de bourgs et principaux échangeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Vignoble berceau patrimoine culturel territoire important : savoir-faire vinification sur lie, reconnaissance AOC... - Collation bourgs et villages spécifiques avec patrimoine viticole important : cabanons de vignons, murets... - Influence architecturale elisabéthaine se propageant depuis Oléron - Normaux parcs, jardins et châteaux remarquables repartis : Gareme-Lemou, le Château-Thébaud, le Parc du Halley, l'Osélaire... - Traces anciennes de l'Homme présentes : zones d'intérêts archéologique - Possède patrimoine architectural du XIXème avec Musée du Vignoble Nantais au Pallet 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort dynamisme économique entraîne développement zones d'activités - Impact sur paysage viticole en important volumes par allépiédiques de barrières métalliques (ZAO) - Axes routiers généralement larges, rectilignes et passage souvent sans transition aux petites routes de vignes à sortie voies principales - Domine par 4 voies reliant Nantes à Cholet (RN249) et A83 - Réseau veine rassemble zones d'activités et réseaux distribution énergie (lignes haute tension) - Important réseau franchissement avec ponts et chaussées sur cours d'eau et grands axes routiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisé par vignoble marquant relief par ondulation, rangs de ceps et panoramas se faisant face sur cotreaux et hameaux de faisant face sur cotreaux - Caractère diffus urbanisation traditionnelle étayée par extensions urbaines récentes, linéaires, continus suivant voies de circulation - Au sud transition de paysage, vignes s'intègrent progressivement dans bocages vendéens et maugesois
A - Le vignoble entre Loire et Sèvre					
<ul style="list-style-type: none"> - Ondulations plateaux douces et vues sur larges panoramas ponctués bocagés boisés, franges urbaines ou parcs - Grandes propriétés - Perspectives sur vignes intéressantes à l'ouest où plateau s'incline vers marais de Goulaine, vues sur métropole et ses points hauts (tour de Bretagne...) - Approche val de Loire et marais de Goulaine, plateau viticole bascule vers prairies inondables ouvrant larges perspectives sur vallées 	<ul style="list-style-type: none"> - Affectée par déprise agricole et marquée par friches - Recentrage vignoble sur terroirs plus qualitatifs - Montée activité maraîchère sur cotreaux viticoles, modifications paysage considérable - Polyculture élevage sur bordures, difficulté maintien de l'équilibre « plateau/ cotreau » pour conditions optimales 	<ul style="list-style-type: none"> - A l'ouest, ceps laissent progressivement place à urbanisation diffuse augmentant approche métropole, confortant limite topographique (effet bascule vers agglomération) - Plateau ponctué nombreux hameaux et bordures signalés par anciens moulins - Structure hameaux complexe autour mare et espace semi privatif avec volumes construits de dépendances multiples et linéarités - Bourgs implantés au cœur du plateau sur hauteurs jouant de convexités 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence importante « maillage » de moulins et belles demeures bourgeoises 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement important zones d'activités en contact avec RN249 et la D115 - Impact paysage fort entrées de bourgs car zones d'activités très visibles à cause relief ondulations douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Au nord, développement activité maraîchère franche limite entre plateau viticole et Loire « sauvages » - Bascule du plateau vers val de Loire, effet promoteur sur vues Loire et sur l'agglomération Nantaise - Régularité du plateau ouvrant larges panoramas viticoles
B - Le vignoble entre Sèvre et Maine					
<i>Délimitée au nord par la Loire murcinière et les marais de Goulaine, au sud par le bocage maugois, à l'est par le plateau bocager viticole et à l'ouest par la Sèvre Nantaise</i>					

Délimitée au nord par couronne viticole péri-urbaine et les marais de Goulaine, au sud par le bocage mougais et vendéen, à l'ouest par les marais de Grand-Lieu et à l'est par la Sevre Nantaise

<p>- Plateau viticole de confluence entre Maine et Sèvre, dessin par vallées ponctuées par bocements et parcs de châteaux - Relief plus mouvementé, grands coteaux avec jeu de convexités accentué - Coteaux boisés entre ajonchs - Gradients escarpés et rivières vives dans vallées encaissées</p>	<p>- Affectée par déprise agricole et marquée par friches - Recentrage vignoble sur terroirs plus qualitatifs - Polyculture élevage, difficulté maintien de l'équilibre « plateau/ coteau » pour conditions optimales : entraine enrichissement des fonds de vallées et fermeture visuelle des cours d'eau</p>	<p>- Bourgs et hameaux sur promontoires - Bourgs implantés en belvédère sur vallées, créent repères dans paysage et entretiennent relations visuelles de clocher à clocher</p>	<p>- Présence riche patrimoine avec grande partie Monuments Historiques classés ou inscrits du Vignoble Nantais, dont forte concentration autour Clisson - Clisson classée AVAP avec périmètre protégé, berceau de l'architecture italianisante propagée au reste territoire - Vallée de la Sèvre et Maine patrimoine industriel avec influence architecturale clissonnaise et réseau de ports et quais (Port Domino)</p>	<p>- Structuration territoire par voie ferrée reliant Nantes à Cholet et la Roche-sur-Yon, bourgs possédant gare connaissent accélération développement économique et résidentiel</p>	<p>- Confluence entre Maine et Sèvre Nantaise crée contraste géomorphologique mouvementé dominant caractère pittoresque aux paysages viticoles : St-Florence-sur-Maine domine coteau et confluence des deux vallées encaissées - Au nord et à l'ouest limites marquées et pourtant floues, expansion pavillonnaire de la Couronne viticole péri-urbaine mène paysages viticoles et dilue paysages entrainant zones composites par imbrication bâti/vignoble</p>
--	--	--	---	---	---

2 - La Loire maraîchère de la Divatte

Délimitée à l'ouest par l'entrée dans Nantes et à l'est par la fin du polder maraîcher de la Divatte

<p>- Sur bassin versant de la Loire - Fond de vallées qui s'élargit avec coteaux moins abrupts à l'entrée de Nantes comparé au reste de la vallée - Levée de la Divatte entraîne podérisation : installation et développement de l'activité maraîchère et urbanisation au pied du coteau et le long de la levée - Flaque marquée par méandres et îles</p>	<p>- Présence mosaïque de cultures maraîchères, alternance châtis, serres, tunnels plastiques : pratique anthropique en contraste avec prairies inondables des bords de Loire et viticulture sur coteaux et plateau - Fort développement entraine « coupure » entre vignoble et Loire - Expansion activité maraîchère sur coteau viticole : « De véritables champs de plastiques apparaissent » - Sur Loire fermeture progressive îles bocagères par boisement liée à l'abandon active de pâture : rives boisées en cours d'enrichissement</p>	<p>- Propagation urbanisation à partir pied du coteau et en relation avec la Loire et le long de la levée - Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) encadre le développement urbain - Impact de la métropole avec une forte pression urbaine - Présence de canals et quais en appuis sur levée : Loire accessible</p>	<p>- Vallée de la Loire classée en Natura 2000 - Levée de la Divatte ouvrage patrimonial par son histoire et son rôle - Habitat fluvial identitaire - En zone inondable constructions adaptées - Risque inondation : accès haut par un escalier et implantation dans sens du courant long des îles secondaires - Développement habitat de villégiature « contemplation » - Haut des coteaux, bât en belvédère sur Loire - Nombreux ponts et petits ports reliant les berges de Loire - Présence du « petit artisanat » avec activité agricole ancestrale et cabanes de pêcheurs</p>	<p>- Gère (D751) et D215 axes parallèles à Loire concentre mouvements journaliers - Loire à vélo liaison douce sur les berges - Ports sur le long de Loire navigable - Mise en relation des rives par ponts métalliques</p>	<p>- Plateau viticole bascule vers prairies inondables ouvrant sur longues perspectives sur vallée de la Loire et sur rive droite et ses nombreux marais - Contraste fort entre le paysage minéral sec de la vigne, le paysage maraîcher platique et le paysage d'eau de la Loire - Loire « sauvage » paysage remarquable, animée par îles (le Chenais, le Arnoux et le Buzay), méandres et ses canals et quais permettent ouverture des paysages</p>
---	--	--	---	---	---

3 - La couronne viticole péri-urbaine

Délimitée par l'A83, le val de Loire et les marais de Goulaine

<p>- Plateau suspendu sur bloc sud du massif armoricain, juxtaposé auillon de Bretagne orienté nord-ouest sud-est - Socle géologique relief quasi-plan (effet de pentéplaine) et délimité par le bassin versant de la Sèvre Nantaise et ses affluents, ondulations peu marquées</p>	<p>- Agriculture en déclin, encadrée par labyrinthique expansion urbaine - Rupture des continuités agricoles - Activité viticole en déprise dont implantation, sous forme de clairières viticoles marquées par haies/ franges boisées, est encadrée dans expansion péri-urbaine de Nantes - Présence reliquat bocager qui se raréfie - Activité maraîchère confrontée urbanisation</p>	<p>- Forte diffusion urbaine autour axes de circulation dû proximité agglomération Nantaise - Hameaux dispersés joints les uns aux autres par cordon urbain pavillonnaire qui mène paysage viticole et bocager et rend délimitation difficile avec unités voisines (Exemple : route de Clisson, axe historique maintenant totalement détruit)</p>	<p>- Présence architecture traditionnelle et identité viticole à travers agencement hameaux et bourgs anciens - Reliquat paysages viticoles patrimoniaux à l'appui demeures bourgeoises - Eléments patrimoniaux dans paysage hybride, ni urbain ni rural - Avec Sèvre Nantaise présence activité proto-industrielle, Tannerie du roi, moulin Gaurion (Verrou) et les chausées</p>	<p>- Très forte présence infrastructures et réseaux - Déserte importante : rocade Nantaise, l'A83, départements, trains - Réseau viticole labyrinthique, fracture le paysage - Paysage linéaire et sonore coupe le territoire avec infrastructures marquantes : antenne de la Loué, lignes haute tension, échangeurs...</p>	<p>- Paysage en mouvement perpétuel marqué par ses vives et connexions à Nantes - Présence héritage : petites parcelles de vigne, hameaux et reliquat bocager - Mais développement marcé pavillonnaire parcellaire d'infrastructures marquantes - Mosaïque de paysages ni urbains ni ruraux qui se ferment à cause réseau vaine et implantation zones d'activités</p>
---	--	---	---	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Perse de cohérence urbaine, zones pavillonnaires sans centres, fixées aux axes de circulation - Terraine labyrinthique en rupture avec typologie architecturale historique - Banalisation et répétition des formes 		<ul style="list-style-type: none"> - juxtaposées au réseau viaire et entrées des villes - Prolifération des enseignes publicitaires - Banalisation des entrées de ville et nouvelle typologie d'urbanisation : architectures et fonctionnellement non liés au bâti vernaculaire existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole laisse place à fermeture des paysages de la Sevre - Socle paysager historique sur lequel on a surimposé une nouvelle trame
4 - Les marais de Goulaine					
<ul style="list-style-type: none"> - Marais de Goulaine prolongement dépôts alluvionnaires de l'axe ligérien (Loire), insérés dans plateau viticole - Délimités par coteaux viticoles qui offrent points de vue remarquables sur dépression marécageuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de la roudie dans zone inondable, permet protection de la faune et flore - Prairies humides et bocage aux alentours en développement qui entraîne une fermeture visuelle et gomme spécificité cuvette topographique - Activité viticole prédominante bordure des marais - Présence activité maraîchère au nord-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Horizon marais marqué par bourgs situés en promontoire sur le plateau avec vues panoramiques sur marais - Forte pression urbaine et concurrence pour occupation des sols face à agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Classée Natura 2000, et zone protégée - Possède fort patrimoine naturel et paysager, avec zones humides bocagères et marécageuses - Nombreux ouvrages hydrauliques issus activité commerciale, agricole et de transports, Pont de l'Ouen, réseau de canaux et de douves reliant marais, quais et ports des hameaux et bourgs - Présence d'un habitat vernaculaire modeste - Patrimoine bâti reconnu avec le Four à chaux du Montou et le château de Goulaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence canaux pour activité agricole, assainissement des marais 	<ul style="list-style-type: none"> - Plateau viticole bascule vers prairies inondables ouvrant longues perspectives sur les vallées et vues imprenables sur métropole Nantaise (Butte de la Roche) - Contraste fort entre paysage viticole structure et « arde » et paysage du marais où eau omniprésente - Perspectives sur vignes intéressantes à l'ouest du plateau s'inclinent vers marais de Goulaine - Le développement de rideaux de peuplier tend à la fermeture visuelle des marais
5 - Le plateau viticole bocager					
<i>Délimitée à l'ouest par le coeur du vignoble et à l'est par les Maugeais</i>					
<ul style="list-style-type: none"> - Implanté sur massif armoricain sur large plateau incliné vers l'ouest et traversé par vallée Divatte - Présente variations amplitude topographique propices à implantation vigne - Vallées profondes, encastées et cadrées par coteaux arborés à la frange viticole, sur lesquels bourgs et hameaux s'implantent 	<ul style="list-style-type: none"> - Frange est du Pays du Vignoble Nantais, mixité entre paysage viticole et bocage maugeais - Prairies viticoles plus en plus petites et disparaissent progressivement dans maille bocagère - Maille bocagère en maintien - Présence prépondérante polyculture élevage, et renforcement activité aux portes des Maugeais - Arrivée activité maraîchère aux abords de la Loire maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> - Vallées encastées et ponctuées de hameaux structurés sur haut des coteaux - Bourgs perchés sur plateaux, jouent de complémentarités importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage les caractéristiques patrimoniales de l'unité voisine : Le Vignoble Nantais - Mais territoire ne possédant pas de protection du patrimoine comparé à unité voisine - Possède aussi les caractéristiques de l'architecture maugeoise 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation dynamique économique traduit dans présence et mise en place de zones d'activités - Zones d'activités visibles dans paysage viticole et bocager par leurs imposants volumes parallélépipédiques de bardages métalliques - Présence seule compagnie d'exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiances contrastées alternant entre ouverture et fermeture visuelle, entre viticulture et prairies cadrées par haies denses du bocage maugeais - Zone de transition de paysage au sud et à l'est - Insertion vignes progressive dans bocage maugeais - Unité « hybride » : lien entre paysages du vignoble Nantais et bocage maugeais
6 - Le bocage Vendéen et Maugeois					
<i>Délimitée à l'ouest par la plaine maraîchère de La Planchette et au nord par le vignoble nantais</i>					
<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisé par relief de modèle en creux, alternance entre plateaux aux ondulations souples et vallées 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité principale polyculture élevage avec maille bocagère de mélang progressivement 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement couronnes pavillonnaires des bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence architecturale italianisante étonnante remontant vallée de la Sevre Nantaise 	<ul style="list-style-type: none"> - Gradient de développement des zones d'activités : Augmentation en approche réglementation étonnante 	<ul style="list-style-type: none"> - Une des plus vastes unités de la région avec une continuité des ambiances

<p>encastées et sinuées présentant aplombs rocheux ou séquences granitiques</p> <p>- Vallées Sevre Nantaise et Maine souvent masquées par ripisylves importantes</p>	<p>aux parcelles viticoles du vignoble nantais à l'ouest :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage lié à un terroir approprié à l'ouest et déprise active latérale à l'ouest - Augmentation grande culture et ouverture des paysages - Présence bâtiments industriels liés transformation agro-alimentaire - Fonds de vallées et pentes les plus douces accueillent prairies naturelles encadrées par réseau dense haies bocagères 	<p>- Déplacement des activités en frange bourgs à proximité grands axes routiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux points de repères ponctuent paysage (clochers) : importance relations visuelles et convivialité - Présence bâtiments industriels liés transformation agro-alimentaire - Fonds de vallées et pentes les plus douces accueillent prairies naturelles encadrées par réseau dense haies bocagères 	<p>- Présence patrimoine moulins à eau et chaussees en fond de vallée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux points de repères sur plateau : clochers, silhouettes étagées des bourgs, bâti rural en hameaux dits - Présence forteresse défensive (Clisson), témoin enjeu stratégique contrôle seuil entre Poitou, Bretagne et Anjou 	<p>- Concentration activité économique entre Gâtigné et Cugand et à proximité des axes de communication (A83)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste ancienne carrière d'uranium et gisement solaire ainsi que carrière de Vieillegrève 	<p>- Transition de paysage : disparition progressive vignes dans bocage maugeois et vendéen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité « hybride » liant paysages du vignoble Nantais au bocage maugeois et vendéen
--	---	---	---	--	--

7 - La plaine maraîchère de La Planche

Délimitée au nord-ouest par les marais de Grand-Lieu, à l'est par le vignoble nantais et au sud par le bocage vendéen

<p>- Glacis (surface plane et peu inclinée) faiblement inclinée vers Grand Lieu mais présente relief ondulé avec vallées de l'Oignon et ses affluents</p>	<p>- Aux limites des vignobles de Grand-Lieu et Nantais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possède une trame bocagère distendue mêlée secteurs grandes cultures dans zones ouvertes de vallées - Développement de l'activité maraîchère sur vallée de l'Oignon qui agit comme un cordon maraîchère important - Alternance entre cultures légumières et maillage bocagère le long vallée 	<p>- Pression urbaine pavillonnaire autour bourgs et hameaux à l'apui infrastructures routières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourgs perchés sur crêtes ou bourgs étagés sur cotereaux - Nombreux jeux de convivialité de clocher à clocher - Hameaux (influence viticole) épars et protégés par quelques pavillons 	<p>- Traces patrimoine architectural viticole dans certains hameaux, mais pas de protection du patrimoine présente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence anciens moulins et clochers - Présence de l'architecture vendéens 	<p>- Influence grandes infrastructures (A83, D753, E3)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fort développement pavillonnaire circonjurant bourgs et expansion zones d'activités autour bourgs et sur éclairageurs principaux - Transition entre espaces bocagers réduits et paysages du plateau viticole de Sevre et Maine, autour autoroute Nantes/Bordeaux : rupture physique, visuelle et sonore 	<p>- Unité de transition de paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au nord, fracture physique à partir de A83 - Au sud transition paysagère avec les bocages vendéens et maugeois à travers maillage bocagère distendue - Fortement marquée par réseau viticole important paysages routiers (meurons, échangeurs, contournements) et attirant développement zones d'activités banalisées
---	--	---	--	---	---

Annexe IV : Tableau des dynamiques paysagères

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES	AGRICULTURE	URBANISATION	PATRIMOINE	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution densification végétale abords vallées (Sèvre Nantaise), due à enrichissement et entrainant fermeture visuelle progressive des paysages. - Mais travaux d'ouverture paysage réalisés amont vers aval cours d'eau - A la suite activité commerciale et/ou industrielle cours d'eau, mise en place plans de préservation et protection. - Nombreuses campagnes de restauration des corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue (TVB), réhabilitations permettent réappropriation et découverte par usagers : plus seulement volonté environnementale mais aussi de récréatif et de loisir : éco-pâturage, zones de repos... - Rééquilibrage des cours d'eau pour contrecarrer linéarité : meilleur écoulement des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Expansion importante viticulture sur territoire en défaveur polyculture élevage entre XIIème et XIVème siècle - Culture viticole demeure activité agricole principale de nos jours - Vignoble subit un recentrage sur parcelles les plus qualitatives à cause déséquilibre climatique (sécheresse), concurrence pour occupation des sols avec agriculture et urbanisation et proximité avec habitat péri-urbain - Augmentation friches viticoles avec phénomène d'enclavement des parcelles - Nouveaux paysages viticoles avec enherbement, interfriches et utilisation piquets différents matériaux, changement historique - Mutations activités agricoles, avec dynamiques regroupement parcelaires - Élevage en déclin entraînant fermeture progressive prairies bocagères et expansion des bois et forêts - Élevage en recherche équilibre entre terres de plateau et de coteau pour maintien activité - Modernisation pratiques agricoles implique émergence bâtiments aux volumes imposants manquant de nouveaux repères dans paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin XIXème développement bourgs autour église avec voie principale structurante - Apparition progressive petits hameaux viticoles de plateau, ports dépendant du bourg, en retrait, châteaux, manoirs et leurs parcs boisés dominent village - Années 60, expansion pavillonnaire, on rangeant échelle des bourgs avec développement lotissements - Étalement urbain sans prise en compte relief plateau viticole et risques d'inondation - Développement poches urbaines, densément urbanisées en périphérie, structurées autour axes de liaison entre différents pôles urbains - Développement couronnes autour bourgs et villages, entraînant mutations rapides des entités de ville, zones composites entre nouveaux lotissements urbains et zones d'activités - Densification bourgs, apparition nouvelles formes urbaines (Chais du Luxembourg à Vallée, centre Olisson) - Développement vers continuum urbain abords voie Nantes-Chollet, du pont de Bellevue passant par la Haye Fouszière et Vallée 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine historique, architectural et industriel important - Grande partie patrimoine protégé mais protection et préservation attribués seulement aux monuments et non à entourage, enclavement d'une dans expansion urbaine - Développement oenotourisme, nombreux domaines viticoles dotés de cave et circuit de visite - Reconnaissance avec espaces naturels, nouveaux secteurs récréatifs avec demande de mise en loisir des zones naturelles souvent à l'appui cours d'eau (coulees vertes de Mouzillon), mais artificialisation de ces espaces et volonté de développement économique (guinguette) - Evolution hameau viticole avec diversification activité : boutique, accueil groupe... 	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle réseau vaine prégnant avec développement résidentiel (à proximité emplois agglomération nantaise (autour Chollet ou la Roche-sur-Yon)) - Recherche accessibilité traduit par étalement urbain ardue autour grands axes routiers et gares induisant forte pression urbaine sur territoire entraînant front urbain morcelant paysage viticole, par développement zones d'activités positionnées entrées de bourgs : fractures paysagères - Projet de structurante Olisson-Ancenis
<p>1 - Le Vignoble du Pays Nantais</p>				
<p>A - Le vignoble entre Loire et Sèvre</p> <p><i>Délimitée au nord par la Loire maroichère et les marais de Goulaine, au sud par le bocage maugeois, à l'est par le plateau bocager viticole et à l'ouest par la Sèvre Nantaise</i></p>				
<ul style="list-style-type: none"> - Progression maraichage sur coteaux viticoles, questionnant sur devenir de la vigne sur ces zones (transformation/ modernisation paysages) et entraînant forte concurrence sur territoire déjà sous pression entre expansion urbaine et agriculture - Endivement parcelles viticole entraînant enrichissement (ZAC le Brochet, Vallée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Voie Nantes-Chollet, structurante en développant continuum urbain, impactant expansion pavillonnaire principalement autour axe 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimonialisation moulins et belles demeures bourgeoises 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort développement zones d'activités autour axes majeurs (RN249) principalement secteurs Vallée et Le Loroux-Bottereau - Belle motricité entraînant plus grande visibilité zones d'activités toujours en expansion - Nouveaux paysages, avec apparition sites de conourrages abords axes principaux (aire de Vallée) 	
<p>B – Le vignoble entre Sèvre et Maine</p> <p><i>Délimitée au nord par couronne viticole péri-urbaine et les marais de Goulaine, au sud par le bocage maugeois et vendéen, à l'ouest par les marais de Grand-Lieu et à l'est par la Sèvre Nantaise</i></p>				

<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture visuelle berges et lit de Loire cause évolution pratiques agricoles, moins accès visuels et physiques - Contraste important avec front urbain et activité marchande adjacente - Différentes visions territoriales résultant fermetures berges : - Sur Loire, vision sur rive droite plus ouverte, coteau plus marqué - Dans train, vision rive gauche, rhénane droite, un seul cône visuel sur port Pierre Perce - Se pose question combinée écologique entre « Loire Sauvage » et Vignoble Nantes cause évolution activités marchandes, avec parcelles plus grandes et plus ouvertes - Rééquilibrage des cours d'eau pour contre-carrier linéarité : meilleur écoulement des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienement, terres avec cultures légumières, polyculture et élevage, régulièrement immergées lors crues, construction levee de la Divatte, entre 1846 et 1858, permis réduction risque d'inondation, entraînant développement bourgs à proximité et spécialisation cultures à dominantes maraichère - Cultures exigeantes nécessitent implantation terres chauffées ou tunnel, dont aspect extérieur se fondent difficilement dans paysage environnant et dominant image artificialisée et peu en accord avec caractéristiques traditionnelles du territoire - Montée maraichage sur coteaux viticoles car besoin augmentation parcelaire pour notation des cultures dû normes environnementales et concurrence pour occupation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension urbanisation linéaire long Loire ou en bourgs agglomérés (Saint-Julien-de-Concelles et La Chapelle-Basse-Mer) - Phénomène de mitage urbain, agglomérats bâtis s'éparpillant au cœur parcelles agricoles, sous forme villages, hameaux linéaires impactant l'activité agricole et poussant à l'implantation dans Vignoble Nantes et bordures - Présence Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) sur toute longueur unite, impactant automatiquement toutes installations et diffusion urbaine - Développement espaces récréatifs et loisirs (aires de jeux, sentiers...) sur sorage PPRI - Développement « continuum urbain » entre pont de Bellevue et est de Chapelle-Basse-Mer : - Historiquement bâti traditionnel et quelques bâtiments d'activités, suite expansion maraichage (terre, tunnel...) linéarité quasi continue bloquant vue sur Loire et de Loire sur vallée maraichère 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration patrimonialisation sur Clisson et sur Seine Nantes avec patrimoine industrielle - Transformation anciens paysages industriels et zones de nature en usages récréatifs : Base nautique, nouveaux mobiliers... - Volonté de mise en loisir provenant nouveaux habitants mais aussi métropole : Voyage à Nantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mutations secteurs gares, nouvelles infrastructures et équipements : extension parking, zone commerciale...
<p><i>Délimitée à l'ouest par l'entrée dans Nantes et à l'est par la fin du polder maraichère de la Divatte</i></p> <h2>2 - La Loire maraichère de la Divatte</h2> <p><i>Délimitée à l'ouest par l'entrée dans Nantes et à l'est par la fin du polder maraichère de la Divatte</i></p>				
<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture paysagère progressive vallées (Sevre) - Grandes perspectives parcs brisées et axes visuels d'aujourd'hui soulignés par grandes infrastructures (lignes haute tension...) - Concentration nombreuses fractures écologiques, concennées par plans de réhabilitation dans trame Verte et Bleu - Mises réhabilitations difficiles à cause fort développement infrastructures et réseaux - Mise en place zone tampon entourant couronne péri-urbaine, volonté de corridor vert (écologique) en direction vignoble - Rééquilibrage des cours d'eau pour contre-carrier linéarité : meilleur écoulement des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancienement, large couronne viticole sud-est, paysages très ouverts ponctués de hameaux vignons, manoirs et demeures bourgeoises entourés par parcs et boisements - Suite Seconde Guerre Mondiale (SGM), virage vers polyculture élevage et maraichage - Fermeture paysages viticoles progressive jusqu'à endoquement du parcelaire agricole dans expansion urbaine instigée par proximité métropole - Evolution maille parcelaire et bocagère : - Diminution servitude viticole « déstructurée » par expansion pavillonnaire jusqu'à disparition aux portes de Nantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire anciennement « bourgeois » : dénocturation de l'espace, devient zone composite - Ancienement, bourgs peu denses, suite SGM pression urbaine amorce extension hameaux et bourgs le long axes de communication - Développement urbain ceinture vignes et bocage - Caractère composite alliant hameaux paysages hérités et tissus urbains avec seule logique connexion réseau vitare - Bourgs répondant auparavant contraintes topographiques, maintenant extension sans relation avec bourgs historiques - Densification habitat collectif et individuel avec division parcelaire pour bâti individuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Apparaissant mise en scène manoirs, demeures bourgeoises dans parcs arborés avec vastes perspectives - Endoquement gastronomie bâti, aujourd'hui peu visible et flâne cause expansion urbaine - Banalisation et répétition formes dans nouveau langage architecturale en décalage avec architecture vernaculaire - Accoutumance touristique et mise en loisir des zones nature : Châteaux des Moines, port de Vertou... - Nouvelle fonction récréative territoire entraînée par proximité agglomération (Voyage à Nantes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire en mutation avec développement infrastructures de circulation (voies rapides, périphérique), équipements (Lyceé Henriette Basse-Goulaine et projet Lyceé Vertou) et expansion urbaine (pavillonnaire, zones d'activités) - Mutation en contradiction avec structure originelle - Abs de circulation importance grandissante porte d'entrée agglomération Nantes avec augmentation surface échangeur et voirie impactant visuellement, physiquement et sonoremment paysage - Morasique de paysages labyrinthiques à la fois urbain et rural - Paysage sonore très marqué par infrastructures questionnant le modèle « vivre à la campagne »

3 - La couronne viticole péri-urbaine

Délimitée par l'A43, le val de Loire et les marais de Goulaine

<ul style="list-style-type: none"> - Marais de Goulaine prolongement - dépôts alluvionnaires de l'axe ligérien (Loire), insérés dans plateau viticole - Délimités par cotreux viticoles qui offrent points de vue remarquables sur dépression marécageuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de la roudie dans zone inondable, permie protection de la faune et flore - Prairies humides et bocage aux alentours en développement qui entraîne une fermeture visuelle et forme spécificité cuvette topographique - Activité viticole prédominante bordure des marais - Présence activité maraîchère au nord-ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de cohérence urbaine, zones pavillonnaires sans centres, fixés aux axes de circulation - Territoire labyrinthique en rupture avec typologie architecturale historique - Banalisation et répétition des formes 	<ul style="list-style-type: none"> - Classe Natura 2000, et zone protégée - Boudée fort patrimoniale naturel et paysager, avec zones humides bocagères et marécageuses - Nombreux ouvrages hydrauliques issus activité commerciale, agricole et de transports, Pont de l'Ouen, réseau de canaux et de douves reliant marais, quais et ports des hameaux et bourgs - Présence d'un habitat vernaculaire modeste - Patrimoine bâti reconnu avec le Four à chaux du Montru et le château de Goulaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Justiposées au réseau vitine et entrées des villes - Prolifération des enseignes publicitaires - Banalisation des entrées de ville et nouvelle typologie d'urbanisation : architectures et fonctionnements non liés au bâti vernaculaire existant 	<ul style="list-style-type: none"> - Desprise agricole laisse place à fermeture des paysages de la Sèvre - Socié paysager historique sur lequel on a surimposé une nouvelle trame 						
<h4>4 - Les marais de Goulaine</h4>											
<h3>5 - Le plateau viticole bocager</h3> <p style="text-align: center;"><i>Délimitée à l'ouest par le cœur du vignoble et à l'est par les Maugeis</i></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="774 224 1053 492"> <ul style="list-style-type: none"> - Implanté sur massif armoricain sur large plateau incliné vers l'ouest et traversé par vallée Divrate - Présente variations amplitude topographique propices à implantation vigne - Vallées profondes, encaissées et cédées par cotreux arborés à la frange viticole, sur lesquels bourgs et hameaux s'implantent </td> <td data-bbox="774 492 1053 795"> <ul style="list-style-type: none"> - Frange est du Pays du Vignoble Nantais, mixité entre paysage viticole et bocage - Maugeois - Parcelles viticoles plus en plus petites et disparaissent progressivement dans maille bocagère - Maille bocagère en maintien - Présence prépondérante polyculture élevage, et renforcement activité aux portes des Maugeis - Arrivée activité maraîchère aux abords de la Loire maraîchère </td> <td data-bbox="774 795 1053 1097"> <ul style="list-style-type: none"> - Vallées encaissées et ponctuées de hameaux structurés sur haut des cotreux - Bourgs perchés sur plateaux, jouent de visibilité importantes </td> <td data-bbox="774 1097 1053 1400"> <ul style="list-style-type: none"> - Partage les caractéristiques patrimoniales de l'unité voisine : Le Vignoble Nantais - Mais territoire ne possédant pas de protection du patrimoine comparé à unité voisine - Possède aussi les caractéristiques de l'architecture maugeoise </td> <td data-bbox="774 1400 1053 1702"> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation dynamique économique traduit dans présence et mise en place de zones d'activités - Zones d'activités visibles dans paysage viticole et bocager par leurs imposants volumes parallélépipédiques de bordages métalliques - Présence seule compagnie d'exploitation de l'énergie solaire </td> <td data-bbox="774 1702 1053 1971"> <ul style="list-style-type: none"> - Ambiances contrastées alternant entre ouverture et fermeture visuelle, entre viticulture et prairies cadrées par haies denses du bocage maugeois - Zone de transition de paysage au sud et à l'est - Insertion vignes progressive dans bocage maugeois - Unité « hybride » : lien entre paysages du vignoble Nantais et bocage maugeois </td> </tr> </table>						<ul style="list-style-type: none"> - Implanté sur massif armoricain sur large plateau incliné vers l'ouest et traversé par vallée Divrate - Présente variations amplitude topographique propices à implantation vigne - Vallées profondes, encaissées et cédées par cotreux arborés à la frange viticole, sur lesquels bourgs et hameaux s'implantent 	<ul style="list-style-type: none"> - Frange est du Pays du Vignoble Nantais, mixité entre paysage viticole et bocage - Maugeois - Parcelles viticoles plus en plus petites et disparaissent progressivement dans maille bocagère - Maille bocagère en maintien - Présence prépondérante polyculture élevage, et renforcement activité aux portes des Maugeis - Arrivée activité maraîchère aux abords de la Loire maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> - Vallées encaissées et ponctuées de hameaux structurés sur haut des cotreux - Bourgs perchés sur plateaux, jouent de visibilité importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage les caractéristiques patrimoniales de l'unité voisine : Le Vignoble Nantais - Mais territoire ne possédant pas de protection du patrimoine comparé à unité voisine - Possède aussi les caractéristiques de l'architecture maugeoise 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation dynamique économique traduit dans présence et mise en place de zones d'activités - Zones d'activités visibles dans paysage viticole et bocager par leurs imposants volumes parallélépipédiques de bordages métalliques - Présence seule compagnie d'exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiances contrastées alternant entre ouverture et fermeture visuelle, entre viticulture et prairies cadrées par haies denses du bocage maugeois - Zone de transition de paysage au sud et à l'est - Insertion vignes progressive dans bocage maugeois - Unité « hybride » : lien entre paysages du vignoble Nantais et bocage maugeois
<ul style="list-style-type: none"> - Implanté sur massif armoricain sur large plateau incliné vers l'ouest et traversé par vallée Divrate - Présente variations amplitude topographique propices à implantation vigne - Vallées profondes, encaissées et cédées par cotreux arborés à la frange viticole, sur lesquels bourgs et hameaux s'implantent 	<ul style="list-style-type: none"> - Frange est du Pays du Vignoble Nantais, mixité entre paysage viticole et bocage - Maugeois - Parcelles viticoles plus en plus petites et disparaissent progressivement dans maille bocagère - Maille bocagère en maintien - Présence prépondérante polyculture élevage, et renforcement activité aux portes des Maugeis - Arrivée activité maraîchère aux abords de la Loire maraîchère 	<ul style="list-style-type: none"> - Vallées encaissées et ponctuées de hameaux structurés sur haut des cotreux - Bourgs perchés sur plateaux, jouent de visibilité importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage les caractéristiques patrimoniales de l'unité voisine : Le Vignoble Nantais - Mais territoire ne possédant pas de protection du patrimoine comparé à unité voisine - Possède aussi les caractéristiques de l'architecture maugeoise 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation dynamique économique traduit dans présence et mise en place de zones d'activités - Zones d'activités visibles dans paysage viticole et bocager par leurs imposants volumes parallélépipédiques de bordages métalliques - Présence seule compagnie d'exploitation de l'énergie solaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiances contrastées alternant entre ouverture et fermeture visuelle, entre viticulture et prairies cadrées par haies denses du bocage maugeois - Zone de transition de paysage au sud et à l'est - Insertion vignes progressive dans bocage maugeois - Unité « hybride » : lien entre paysages du vignoble Nantais et bocage maugeois 						
<h4>6 - Le bocage Vendéen et Maugeois</h4> <p style="text-align: center;"><i>Délimitée à l'ouest par la plaine maraîchère de La Planche et au nord par le vignoble nantais</i></p>											
<ul style="list-style-type: none"> - Caractérisé par relief de modelé en creux, alternance entre plateaux aux ondulations souples et vallées 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité principale polyculture élevage avec maille bocagère de mélang progressivement 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement couronnes pavillonnaires des bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> - Influence architecturale italiciante, clisonnaisse remaniant vallée de la Sèvre Nantaise 	<ul style="list-style-type: none"> - Gradient de développement des zones d'activités : Augmentation en approche agglomération clisonnaisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Une des plus vastes unités de sa région avec une continuité des ambiances 						

<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique et pavillonnaire autour axes de communication entraînant nouvelles problématiques paysagères pour territoire à dominante rurale - Ouverture paysages avec déclin maille bocagère et évolution pratiques culturales entraînant diminution des corridors écologiques - Fermeture fonds de vallées - Projets grands envergures avec agrandissement carrière Vieilleville et augmentation surface carrière à Gétigné 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire très rural, avec maillage bocagère important venant se mêler vignoble nantais, mais évolution aspect paysage - Phénomène de regroupement parcellaire du développement grandes infrastructures et pression sur activités agricoles, entraînant ouverture paysages - Activité élevage en difficulté à l'ouest, maintien élevage pour viande car bon terroir, à l'est, élevage laitier en déclin, fort remembrement parcellaire pour grandes cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation sur deuxième moitié XXème siècle s'appuyant sur schémas contraignant forme urbaine restreinte implantation traditionnelle - Extension pavillonnaire imposant rythme accéléré, principalement long axe de communication D149 et A83 - Développement urbain en augmentation sur axe voie ferrée avec projet urbain important sur Boussey 	<ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine bâti et naturel centré autour Sèvre Nantaise et affluents - Boussey rencontre 3 départements, possède éléments patrimoniaux intéressants et une association du patrimoine - A l'ouest territoire pas de démarche d'inventaire et de protection/ préservation 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement résidentiel et industriel lié proximité réseau viaire - Recherche accessible traduit par étalement urbain articulé autour grands axes routiers et Gares induisant forte pression urbaine sur territoire - Développement zones d'activités avec concentration, à l'est, autour pôle Gétigné Cugand dans continuité agglomération clissonnaise et à l'ouest, autour A83 avec zone d'activité Garré à Vieilleville - Projet parc écotouristique à Gétigné avec lien à Cugand : mise en loisir espaces naturels
<p><i>Délimitée au nord-ouest par les marais de Grand-Lieu, à l'est par le vignoble nantais et au sud par le bocage vendéen</i></p>				
<ul style="list-style-type: none"> - Développement infrastructures transports et activités marchères modifiant paysage entraînant nouvelles problématiques environnementales avec ouverture bocagère et préservation corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire mêlant polyculture élevage et activité viticole s'inscrivant dans maille bocagère auparavant resserée et aujourd'hui ouverture certains secteurs bocagère contenant grande profondeur au paysage - Développement maréchage étroitement lié développement infrastructures vitaires - Apparition récente « cordon » maraîcher long axes structurants et vallée de l'Ognon 	<ul style="list-style-type: none"> - Unité rurale soumise à implantation petits bourgs et hameaux comme reste territoire - Evolution maille structurelle bourgs et hameaux en direction axes structurants, entraînant vision linéaire paysages déformant trame traditionnelle - Densification dans enveloppe urbaine et non dans villages 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de démarches d'inventaire et de protection/ préservation 	<ul style="list-style-type: none"> - Fort développement infrastructures de transports fin XXème siècle, change fonctionnement, aujourd'hui traversée par axes structurants importants, A83, agissant comme barrière physique entre prémices du bocage vendéen et Vignoble Nantais - Zones d'activités en essor grâce présence réseau viaire permettant aussi propagation activité maraîchère

7 - La plaine maraîchère de La Planché

Annexe V : Tableau des points de vigilance

RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES	URBANISATION	AGRICULTURE	PATRIMOINE	INFRASTRUCTURES ET RESEAUX
1 - Le vignoble du Pays Nantais				
<p>1 La fermeture des fonds de vallée liée à l'enrichissement</p> <p>2 L'intégration de la dimension paysagère pour les choix d'occupation des sols dans les fonds de vallée (activités agricoles, pépinières, mairies, etc.) dans les documents d'urbanisme</p> <p>3 Les mobilités et accès aux cours d'eau ainsi que leurs usages</p> <p>4 L'occupation des coursaux : préservation du petit parcours, du réseau de chemin à l'appui des pentes, et des points de vue</p> <p>5 La promotion des entreprises de restauration des corridors écologiques</p> <p>6 L'entretien de la Trame Verte et Bleue y compris au niveau urbain</p> <p>7 Le projet d'agrandissement des carrières</p>	<p>8 L'inscription des extensions urbaines en lien avec le paysage et le boug existant : présence potentielle paysagère (les structures bocagères, la trame de l'eau, les axes viants...)</p> <p>9 La banalisation des paysages sur les zones rurales ayant subi une forte pression urbaine intensive :</p> <p>Mise en place de coupures paysagères inter-urbaines</p> <p>10 La préservation de l'emboîtement de stratèges et de conseil pour une densification urbaine de qualité</p> <p>11 La hiérarchisation de l'espace public (ex : passages de la route à la rue, centres anciens et extensions récentes) et le sens d'urbanisation des extensions</p> <p>12 Le traitement qualitatif des entées de ville, avec des transitions entre l'espace rural et l'espace urbain</p>	<p>15 Le développement d'une approche partagée pour favoriser l'intégration paysagère de l'activité maraîchère</p> <p>16 La concentration d'une cohérence paysagère de l'unité entre les activités maraîchère et viticole</p> <p>17 Les bocquets et axes isolés ponctuant le paysage</p> <p>18 La récomposition du maillage bocager nécessaire environnementalement pour l'écoulement des eaux et à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol</p> <p>19 L'enclavement du vignoble dans les zones urbaines</p> <p>20 L'inscription des mutations des paysages viticoles : friches, nouvelles techniques culturales...</p>	<p>21 La valorisation du patrimoine viticole (chais, cellars, hennaux...), du vignoble et ses particularités (Vignés basses, vignes rattachées) et du patrimoine architectural (architecture traditionnelle d'Alsace)</p> <p>22 La préservation du petit patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murs...)</p> <p>23 Une signalétique homogène pour la découverte du territoire et des terroirs viticoles</p> <p>24 La mutation du patrimoine paysager rural et viticole : constructions neuves, rénovations, performances énergétiques, diversification (gites, ventes à la ferme)</p> <p>25 Le développement d'outils permettant une réqualification du bâti rural en adéquation avec les typologies architecturales locales</p> <p>26 L'enclavement du patrimoine par l'urbanisation</p> <p>27 La perception du patrimoine et des grands percés des coursaux</p> <p>28 Le développement d'outils permettant une approche coordonnée dans les secteurs de vallée (ex : AVAP)</p> <p>29 L'identité et le patrimoine lié à l'eau (passé industriel et architecture (cimbains) : notion de ville, village rivulaire</p> <p>30 La transformation des paysages industriels et naturels passant en usage récréatif</p>	<p>31 L'intégration paysagère des infrastructures : construction en fonction des sites et en prenant en compte le paysage, et la topographie</p> <p>32 La conception et le fonctionnement des zones d'activités : conçues comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant</p> <p>33 La définition d'un projet paysager pour les axes structurels historiques et principaux qui sont des vecteurs importants dans la découverte du territoire</p> <p>34 Le projet d'insertion du futur axe Ancenis-Orléans</p> <p>35 La valorisation du cheminement doux sur l'unité</p> <p>36 L'inscription des infrastructures d'accueil</p> <p>37 L'intégration des nouvelles plateformes multimodales</p>
A - Le vignoble entre Loire et Sèvre				
<i>Délimitée au nord par la Loire maraîchère et les marais de Gaulaine, au sud par le bocage mousgois et vendéen, à l'est par le plateau bocager viticole et à l'ouest par la Sèvre Nantaise</i>				
B - Le vignoble entre Sèvre et Maine				
<i>Délimitée au nord par couronne viticole péri-urbaine et les marais de Gaulaine, au sud par le bocage mousgois et vendéen, à l'ouest par les marais de Grand-Lieu et à l'est par la Sèvre Nantaise</i>				
	13 L'impact du relief sur l'urbanisation pour l'insertion paysagère	14 Les mutations des secteurs des gers		

2 - La Loire maraîchère de la Divatte

Délimitée à l'ouest par l'entrée dans Nantes et à l'est par la fin du polder maraîchier de la Divatte

<p>1 La fermeture des berges de Loire liée à l'entassement</p> <p>2 La maîtrise des espèces natives et des habitats de l'unité : hauberts aquatiques, bois, des berges, des prairies</p> <p>3 La fracture écologique entre « Loire sauvage », vallée maraîchère et plateau viticole</p> <p>4 La qualité esthétique des paysages avec un travail sur les transitions entre les différents strates (naturelle, urbaine, agricole)</p> <p>5 La préservation du cœur de biodiversité amène en adéquation avec les activités agricoles</p> <p>6 L'animation de la Trame Verte et Bleue y compris au niveau urbain</p>	<p>7 Les préconisations de création urbaine au détriment des activités agricoles</p> <p>8 La prolongation de l'effort en matière de stratégie et de conseil pour une densification urbaine de qualité</p> <p>9 Le traitement qualitatif des entrées de ville, avec les transitions entre l'espace rural et l'espace urbain</p> <p>10 Le suivi du Plan de Prévention des Risques d'Inondation</p>	<p>11 Le développement d'une approche partagée pour réorienter l'aménagement paysager et le secteur maraîchère</p> <p>12 L'expansion du maraîchage</p> <p>13 L'enrichissement du patrimoine par l'activité maraîchère et l'urbanisation</p> <p>14 La mise en place des nouveaux espaces récréatifs et de loisirs (parcs de jeux, sentiers...) sur zones péri-urbaines</p> <p>15 Une signalétique homogène pour la découverte du territoire (Loire, activité maraîchère et viticole)</p> <p>16 L'identité et le patrimoine liés à la Loire (architecture identitaire) : notion de ville/village fluviale</p> <p>17 Le développement d'outils permettant une réqualification du bâti rural en adéquation avec les typologies architecturales locales</p> <p>18 Les cônes de vues et points hauts de l'unité (vert Loire et vignoble)</p>	<p>19 L'aménagement des bords de Loire pour un passage-territoire de tourisme vert (bénéfice et points de vue, Loire à vélo...)</p> <p>20 La création des connexions entre Loire, vallée maraîchère et vignoble pour une meilleure lisibilité des espaces</p> <p>21 Les possibilités de déplacements sur la Loire</p> <p>22 La définition d'un projet paysager pour les axes structurant historiques et principaux qui sont des vecteurs importants dans la découverte du territoire</p>
<p>23 La définition d'un projet paysager pour les axes structurant historiques et principaux qui sont des vecteurs importants dans la découverte du territoire</p> <p>24 L'intégration des nouvelles plateformes multimodales</p> <p>25 L'impérialisation des sols et la multiplication des réseaux</p> <p>26 L'intégration des nouvelles plateformes multimodales</p>			

3 - La couronne viticole péri-urbaine

Délimitée par l'ASB, le val de Loire et les marais de Goulaine

<p>1 La fermeture des fonds de vallis de la Sèvre Nantaise, liée à l'entassement</p> <p>2 La coupure verte avec l'agglomération</p> <p>3 La promotion des campagnes de restauration des corridors écologiques</p> <p>4 L'animation de la Trame Verte et Bleue y compris au niveau urbain</p>	<p>5 L'inscription des extensions urbaines en lien avec le paysage et le bourg existant : présence potentielle paysager (les structures bocagères, la trame de'eau, les axes vituels...)</p> <p>6 La notion de gradient « ville/campagne » pour passer progressivement du paysage de la "route" à celui de la "rue"</p> <p>7 Le sens d'urbanisation des extensions pour éviter des fermures des paysages au niveau des extensions pavillonnaires</p> <p>8 Le traitement qualitatif des entrées de ville, avec les transitions entre l'espace rural et l'espace urbain</p> <p>9 La prolongation de l'effort en matière de stratégie et de conseil pour une densification urbaine de qualité</p> <p>10 Les zones d'expérimentation urbanistique (ex : Route de Olsson)</p>	<p>11 La valorisation d'une agriculture pérennante diversifiée</p> <p>12 Les extensions des activités horticoles et viticoles pour éviter une perte de lisibilité du paysage rural</p> <p>13 La préservation des zones boisées, du petit parcellaire et du maillage bocager existant pour limiter le mitage agricole</p> <p>14 L'enclavement des parcelles agricoles à l'intérieur des secteurs d'expansion urbaine</p>	<p>15 Le suivi de la mise en oeuvre</p> <p>16 L'enclavement du patrimoine par l'urbanisation</p> <p>17 Le développement d'outils permettant une réqualification du bâti rural en adéquation avec les typologies architecturales locales</p> <p>18 La préservation du patrimoine paysager lié à l'activité viticole, notamment les charnières viticoles de qualité</p> <p>19 Une signalétique homogène pour la découverte du territoire</p> <p>20 Le développement d'outils permettant une approche coordonnée dans les secteurs de vallée (ex : AVAF)</p> <p>21 L'identité et le patrimoine liés à l'eau (passé industriel et architecture identitaire) : notion de ville/village fluviale</p> <p>22 La transformation des paysages industriels et naturels passant en usage récréatif</p>	<p>23 Le développement des zones d'activités en entrée de ville</p> <p>24 L'intégration paysagère et urbaine des futurs parcs d'activités (trier les îlots, vite campagne, intégrer des zones à travers la qualification de l'espace public et la création d'espaces adaptés aux piétons et vélos...)</p> <p>25 La définition d'un projet paysager pour les axes structurant historiques et principaux qui sont des vecteurs importants dans la découverte du territoire</p> <p>26 L'impérialisation des sols et la multiplication des réseaux</p> <p>27 L'impérialisation des sols et la multiplication des réseaux</p> <p>28 L'intégration des nouvelles plateformes multimodales</p>
--	--	---	--	---

7 - La plaine maraîchère de La Planche

Délimitée au nord-ouest par les marais de Grand-Lieu, à l'est par le vignoble mantois et au sud par le bocage vendéen

	Boussay			
<p>1 La phénologie d'ouverture des paysages</p> <p>2 La promotion des campagnes de restauration des corridors écologiques</p> <p>3 L'animation de la Trame Verte et Bleue y compris au niveau urbain</p>	<p>4 La banalisation des paysages sur les zones rurales ayant subi une forte pression urbaine linéaire ; Mise en place de coupures paysagères inter-urbaines</p> <p>5 Le traitement qualitatif des entrées de ville, avec des transitions entre l'espace rural et l'espace urbain</p> <p>6 La prolongation de l'effort en matière de stratégie et de conseil pour une densification urbaine de qualité</p>	<p>7 Le développement d'une approche partagée pour favoriser l'intégration paysagère de l'activité maraîchère</p> <p>8 Le développement de la polyculture et l'ouverture des paysages</p> <p>9 La recomposition du maillage bocager nécessaire environnementalement pour l'écoulement des eaux et à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol</p>	<p>10 Le renforcement de l'identification du patrimoine architectural et historique</p> <p>11 Le développement d'outils permettant une requalification du bâti rural en adéquation avec les typologies architecturales locales</p>	<p>12 La confection et le fonctionnement des zones d'activités : conçues comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant</p> <p>13 L'intégration paysagère des infrastructures : construite en fonction des sites et en prenant en compte le paysage, et la topographie</p> <p>14 Les itinéraires routiers en adéquation avec le maillage rural</p> <p>15 L'aménagement qualitatif des voies structurantes et notamment des voies douces qui les accompagnent</p>

	Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage, du Site au Territoire Enseignants référents : Nathalie CARCAUD ; Thomas COISNON
Auteur : Liam PICARD	Organisme d'accueil : Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Date de naissance* : 01/07/1996	Adresse : 5 Allée du Chantre, 44190 Clisson
Nb pages : 65 p. Annexe(s) : 14 p.	Maîtres de stage : Jonathan RETIERE ; Clotilde DUPE-BRACHU
Année de soutenance : 2019	
Titre français : Etude de la relation entre la prospective territoriale et l'outil « Observatoire Photographique du Paysage » à travers ses évolutions et l'exemple de la mise en place de l'Observatoire Photographique du Paysage du Pays du Vignoble Nantais	
Titre anglais : Study of the link between the territorial prospective and the "Landscape Photographic Observatory" through its evolutions and the example of the set up of the Landscape Photographic Observatory of the Pays du Vignoble Nantais	
Résumé (1600 caractères maximum) : La question du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire français est apparue progressivement au début du XXème siècle et devient, de nos jours, une question fondamentale car le paysage correspond à notre cadre de vie et répond à une forte demande sociale. La politique du paysage français a donc mis en place de nombreux outils et démarches permettant de quantifier, qualifier nos paysages ainsi que de suivre et orienter les évolutions futures de ces paysages. Dans ce cadre-ci, la démarche de prospective territoriale fut développée. Ce mémoire s'interroge quant à l'inscription de l'Observatoire Photographique du Paysage dans la démarche de prospective territoriale et cela à travers un cas pratique : la mise en place de l'OPP du Pays du Vignoble Nantais. La première partie aborde l'apparition de la prospective et de l'outil OPP dans la politique du paysage français afin de voir leur connexion. Ensuite, sont développées les évolutions de l'OPP et les remises en question de sa méthode nationale, qui « bloque », par sa rigidité, l'accessibilité aux questions de prospectives. Enfin, sont présentées les nouvelles formes des OPP, avec le cas du Pays du Vignoble Nantais, qui montre par sa méthodologie un regain d'intérêt en matière de prospective territoriale. Ce travail prouve donc la présence d'un lien entre démarche prospective et l'outil OPP, mais ressortent aussi ses limites.	
Abstract (1600 caractères maximum) : The question of landscape has gradually appeared at the beginning of the XXth century for the French spatial planning policies. Nowadays it has become a fundamental question because the landscape is considered as our living environment and responds to a strong social demand. The French landscape policy has therefore put in place numerous tools and approaches to quantify, qualify our landscapes and to monitor and guide future developments in these landscapes. In this context, the territorial prospective approach has been developed. This thesis questions the inscription of the Landscape Photographic Observatory in the process of territorial prospective and this through a practical case: the establishment of the OPP of the Pays du Vignoble Nantais. The first part speaks about the emergence of territorial prospective and the OPP in the French landscape policy, to see their connection. Then, the study deals with the evolutions of the OPP and the questioning of its national method, which "blocks", by its rigidity, the accessibility to the questions of prospective. Finally, the new OPP's forms are presented, with the case of the Pays du Vignoble Nantais. It shows by its methodology a renewed interest in territorial prospective. This work proves the presence of a link between prospective approach and the OPP, but also reveals its limits.	
Mots-clés : Prospective territoriale ; Observatoire Photographique du Paysage ; Politique du paysage	
Key Words: Territorial prospective ; Landscape Photographic Observatory ; Landscape policy	

* Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires